

PROCÈS – VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2008

La séance est ouverte à 21 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire, qui a régulièrement convoqué le Conseil Municipal le 11 décembre 2008.

N° DE DOSSIER : 08 J 00 - NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal nomme Monsieur Fabrice RAVEL, secrétaire de séance, qui procède à l'appel.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Madame BÈLE, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur BAZIN d'ORO à Madame BOUTIN
Monsieur STUCKERT à Monsieur LEBRAY
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC
Monsieur PERRAULT à Monsieur PIVERT
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI

Secrétaire de Séance :

Monsieur RAVEL

Monsieur le Maire soumet le Procès-Verbal de la séance du 16 octobre 2008 à l'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur FRUCHARD rappelle qu'il a été interrompu lors d'une intervention. Il signale que c'est la deuxième fois depuis six mois et aimerait que ceci soit indiqué dans le Procès-Verbal.

Monsieur le Maire répond que tous les événements du Conseil Municipal ne sont pas systématiquement retranscrits au Procès-Verbal qui n'est pas un document de mot à mot. Ce travail prend déjà suffisamment de temps et il n'y a aucune volonté de ne pas vouloir mentionner tel ou tel fait.

Monsieur FRUCHARD indique qu'il le signalera oralement le moment venu, de manière à ce que cela soit relaté dans le Procès-Verbal.

Le Procès-Verbal de la séance du 16 octobre 2008 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil Municipal.

Il intervient sur la mission dont a été chargé Monsieur Francis SACOUN par le Tribunal Administratif de Versailles concernant l'état de la propriété sise 21, 23 et 25 rue au Pain et précise que le résultat de l'expertise a démontré un état de péril imminent de cet immeuble.

Monsieur LÉVÊQUE demande quelle est la nature du marché et des cadeaux destinés au personnel communal pour 800 personnes.

Monsieur le Maire répond qu'il souhaite garder le secret, puisque ceci est une surprise. Il invite Monsieur LÉVÊQUE et les autres personnes qui veulent en savoir davantage à venir le voir en fin de séance.

Aucune autre observation n'est formulée.

N° DE DOSSIER : 08 J 01 - THÉÂTRE ALEXANDRE DUMAS – CONVENTION FINANCIÈRE ANNUELLE ENTRE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE ET LE CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Monsieur BATTISTELLI rapporte que le Conseil Général des Yvelines a décidé, en 1996, d'engager une procédure de contractualisation avec l'ensemble des centres d'action culturelle subventionnés pour constituer un réseau professionnel d'équipements et structurer l'offre culturelle. Des conventions d'objectifs triennales ont été signées en 1999, en 2002 et en 2005.

Ainsi, depuis 1996, les actions du Théâtre Alexandre Dumas concourent aux objectifs prioritaires du Conseil Général des Yvelines : accès à la politique culturelle des jeunes, développement de l'action culturelle et élargissement des publics.

Le Conseil Général des Yvelines ayant réorganisé sa politique culturelle et dans l'attente de nouveaux modes de contractualisation, il est proposé une convention financière de transition au titre de l'année 2008 pour un montant de 53 500 € sur la base de la décision de la Commission Permanente du Conseil Général des Yvelines du 11 septembre dernier. Son versement est lié à la signature de cette nouvelle convention.

Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière pour l'année 2008 avec le Conseil Général des Yvelines, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Les Commissions Affaires Financières et Education – Culture – Sports ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 08 J 02 - THÉÂTRE ALEXANDRE DUMAS – CONVENTION D’AFFILIATION ENTRE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE ET LA RÉGION ILE-DE-FRANCE POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « TICK’ART »

Monsieur BATTISTELLI rapporte qu'en 2001, le Conseil Régional d'Ile-de-France a décidé de promouvoir le développement culturel en Ile-de-France en mettant en place un instrument d'action culturelle régionale adapté et en facilitant l'accès à la culture pour les jeunes franciliens.

Pour ce faire, le Conseil Régional propose aux jeunes scolarisés dans les lycées d'enseignement général, professionnel, technologique ou agricole, les centres d'apprentis, les établissements pour handicapés et aux jeunes de moins de 25 ans sortis du système scolaire et suivis par une mission locale ou en formation dans un organisme financé par le Conseil Régional d'Ile-de-France, un accès facilité à la culture et notamment au spectacle vivant par le biais d'une tarification adaptée et négociée au préalable avec les établissements culturels.

Le « chèque culture Ile-de-France » est encadré par un marché public signé entre le Conseil Régional Ile-de-France et la Société Chèque-Lire. Depuis 2007, la Société Chèque-Lire a délégué à un prestataire Tick'Art, la mise en œuvre de ce dispositif. Le « chèque culture » change de dénomination et s'appelle dorénavant « Tick'Art ».

Le Conseil Régional d'Ile-de-France assure la publicité du chéquier « Tick'Art » en adressant aux établissements d'enseignement les documents d'information (dépliants et affiches) à partir desquels les intéressés retournent un coupon-réponse et reçoivent le guide des spectacles diffusés dans les lieux participants.

Après avoir pris connaissance de l'offre de spectacles, les jeunes peuvent commander leur carnet contenant six tickets pour une valeur de 15 €. Les tickets remis par les jeunes au Théâtre font l'objet d'un remboursement mensuel à la Ville par la Société Chèque-Lire sur la base de 10 € le ticket.

Soucieuse de participer à cette initiative en direction des jeunes, la Ville de Saint-Germain-en-Laye souhaite pouvoir accepter les « Tick-Art » pour les spectacles de la saison 2008/2009 sélectionnés par le Théâtre Alexandre Dumas. Un tarif « Tick'Art » à 10 € est d'ailleurs proposé dans une délibération présentée lors de cette séance. La liste des spectacles pouvant donner droit à ces tarifs privilégiés a été diffusée pour les Commissions Municipales.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'affiliation des partenaires culturels au dispositif « Tick'Art » – Région Ile-de-France ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Les Commissions Affaires Financières et Education – Culture – Sports ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Madame RHONÉ demande quel est le nombre de personnes concernées par ce dispositif « Tick'Art » cette année.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas encore de chiffres à communiquer pour « Tick'Art » mais peut indiquer que, malheureusement, six « chèque culture » ont été remis l'an dernier.

Madame RHONÉ demande si l'information est bien faite, notamment auprès des collèges et lycées.

Monsieur le Maire rappelle que l'information est faite par le Conseil Régional et que la Ville relaie cette opération autant que possible.

Madame LEGRAND pense qu'un mode de diffusion et de communication bien plus large est nécessaire pour essayer d'avoir un maximum de bénéficiaires. Son groupe souligne l'importance de cette mesure dont il se félicite.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 08 J 03 - CRÉATION DU RÈGLEMENT DE LA CARTE FAMILLE

Madame GOMMIER commente une illustration. Elle rapporte que la politique familiale est au cœur des préoccupations de la Ville de Saint-Germain-en-Laye. En service depuis le 1^{er} avril 1999, la carte famille s'adresse à toutes les familles Saint-Germanoises.

Cette carte permet aux familles de bénéficier de la prise en compte de leurs ressources pour le calcul des tarifs des établissements de petite enfance et des prestations périscolaires, ainsi que divers avantages, notamment auprès de la piscine intercommunale et de nombreuses associations sportives.

Chaque année, entre 2 200 et 2 300 familles profitent des avantages de cette carte.

Il apparaît aujourd'hui opportun d'en préciser le cadre juridique, afin de mieux répondre au besoin d'information des familles et de faciliter les contrôles effectués par les services municipaux.

Le règlement de la carte famille détermine quels en sont les bénéficiaires, les avantages procurés, les conditions d'obtention, les modalités de calcul des ressources et la durée de validité.

Actuellement, les familles demandent la carte famille lors de leur première inscription à une prestation de petite enfance ou périscolaire puis renouvellent leur carte chaque année en janvier soit par courrier, soit en se rendant au Centre Administratif. Dans le courant de l'année 2009, l'adhésion et le renouvellement seront également possibles depuis la plateforme des démarches en ligne sur le portail internet de la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement de la carte famille et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Les Commissions Affaires Financières et Affaires Sociales ont émis un avis favorable à la majorité.

La Commission Education – Culture – Sports a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur FRUCHARD rappelle que son groupe a déjà signalé sa réticence avec la réduction de 10 % sans condition de ressources pour les familles de trois enfants et plus. Cette modalité est inutile puisque ces familles bénéficient déjà d'une réduction correspondant à leur quotient familial. Il s'agit donc d'une mesure qui vise délibérément un segment de population aux très hauts revenus et qui lui semble redondante. C'est pourquoi son groupe ne votera pas ce règlement en l'état.

Monsieur le Maire comprend mal Monsieur FRUCHARD lorsqu'il dit que ces familles à la fois bénéficient du quotient familial et perçoivent de hauts revenus.

Monsieur FRUCHARD s'explique. Les familles de trois enfants et plus, par le nombre de personnes de la famille, ont un quotient familial qui correspond et est déduit du revenu de la famille et du nombre d'enfants. Par conséquent, il y a déjà, pour les familles nombreuses, un tarif qui correspond en quelque sorte aux revenus par personne de la famille. Autrement dit, les familles nombreuses avec des revenus importants ont déjà des tarifs plus intéressants parce que ce sont des familles nombreuses. Il lui semble donc inutile de rajouter cette modalité d'une réduction de 10 % sans condition de ressources. C'est une condition qui ne s'applique, en fait, que pour des familles aux revenus vraiment très élevés, qui bénéficient du quotient familial le plus élevé, malgré le nombre de personnes de la famille.

Monsieur le Maire signale qu'il n'y a pas d'aide pour les familles qui bénéficient du quotient familial le plus élevé. Par conséquent, et c'est un choix de politique familiale qui est celui des allocations familiales, ces familles bénéficient de la seule réduction de 10 % . Pour les autres, le fait d'avoir une charge de trois enfants amène une majoration de leur avantage.

Madame BRUNEAU-LATOCHE rappelle que la carte famille a été créée en 1999. A cette époque, cette initiative était innovante pour la Ville. Il est dommage qu'il ait fallu attendre le 18 décembre 2008, soit presque 10 années, pour en établir enfin le règlement ainsi que les modalités de fonctionnement. Pour elle, en effet, la création d'un vrai cadre juridique est indispensable, notamment au vu des fraudes relatives aux déclarations des familles qui, pour certaines, n'hésitent pas à tricher sur la réalité de leurs revenus. Ce règlement a le mérite d'exister puisqu'il indique les conditions d'obtention de cette carte, le calcul du quotient familial, la tarification des prestations et, surtout, prévoit enfin une sanction. Toutefois, on peut déplorer son manque d'ambition. En effet, la carte famille est un mécanisme utile dont les Saint-Germainois attendent beaucoup plus qu'une simple indication d'un quotient familial.

Par conséquent, Madame BRUNEAU-LATOUCHE demande pourquoi la Ville ne profite pas de l'instauration de ce règlement pour donner davantage d'envergure à cette carte famille. Pourquoi ne pas envisager, par exemple, de l'étendre à plus de partenaires, non pas seulement aux associations sportives comme cela est vaguement indiqué dans la convention, mais aussi à des associations culturelles comme le fait déjà, par exemple, la Ville du Vésinet avec le théâtre et le cinéma ? Pourquoi ne pas l'étendre aussi auprès des commerçants ? Cela pourrait être intéressant à la fois pour les jeunes et pour eux-mêmes. Madame BRUNEAU-LATOUCHE pense que Monsieur le Maire devrait davantage exploiter les réelles possibilités qu'offre cette carte famille. En tout cas, pour son groupe, c'est son ambition.

Monsieur le Maire prend acte de ce soutien à la carte famille. Il indique que la Ville n'a pas un esprit particulièrement policier et qu'elle a pu fonctionner, durant dix ans, sans règlement. La question s'était déjà posée et les choses se passaient assez bien. Or, depuis quelques temps, on s'est rendu compte qu'il y avait des tentations et que les couples non liés par le mariage ou par un Pacte Civil de Solidarité ne signalaient pas la présence de « Monsieur » par exemple. Il est donc apparu souhaitable de mettre en place ce règlement, mais celui-ci n'était pas indispensable au bon fonctionnement de la carte famille. Monsieur le Maire indique ensuite que la carte famille a été proposée à beaucoup de monde. Seules, jusqu'à présent, les associations sportives ont montré une certaine appétence. La Ville n'a pas les moyens d'obliger quiconque à adhérer à ce dispositif qui va déjà au-delà du secteur sportif puisque des associations, comme l'AGASEC, acceptent la carte famille. Monsieur le Maire signale que quelques tests ont été faits sur les associations culturelles, mais pense que celles-ci, comme chacun le sait, et on peut le regretter, sont beaucoup plus fréquentées par des personnes qu'il qualifie de seniors qui, en règle générale, n'ont plus d'enfants à élever. Il n'y a donc pas une forte demande dans ce domaine. La Ville va relancer, de toute façon, les actions vis-à-vis des associations culturelles mais sans doute sans passer par la carte famille, car il ne pense pas que ce soit le meilleur vecteur.

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD votant contre, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 08 J 07 - DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA RÉALISATION DU BILAN CARBONE DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Madame BOUTIN rapporte que la France s'est engagée depuis plusieurs années dans un programme national de lutte contre l'effet de serre, en conformité avec les objectifs dégagés dans le cadre la Convention de Rio et du Protocole de Kyoto. Cette volonté politique a trouvé sa concrétisation dans deux plans climats en 2004 et 2006 et a été réaffirmée dans les travaux du Grenelle de l'Environnement, puis dans la récente loi dite Grenelle 1 qui y a fait suite.

Le succès de la démarche engagée par l'Etat repose largement sur les collectivités territoriales qui sont responsables de 12 % des émissions nationales directement et ont un pouvoir indirect sur plus de 50 % d'entre elles. C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente délibération par laquelle il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour le lancement d'un Bilan Carbone® à Saint-Germain-en-Laye.

En effet, Madame BOUTIN est heureuse d'annoncer que la Ville va prochainement lancer la première étape de son Plan Climat Territorial que constitue le Bilan Carbone®. Cette première étape consiste à diagnostiquer et mesurer les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire communal, conformément à la méthode développée par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (A.D.E.M.E.). Ce Bilan Carbone® sera fait, à la fois en ce qui concerne les émissions propres de la Ville à travers ses bâtiments et les services qu'elle rend à la population, on parle alors de « volet Patrimoine et Service », et en ce qui concerne les autres émissions générées sur le territoire communal, par exemple celles liées à la circulation de transit ou encore aux logements individuels et collectifs, on parle alors du « volet Territoire ».

Une fois ce diagnostic effectué, un plan d'actions sera défini à court, moyen et long terme qui aura pour double objectif de réduire non seulement les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire communal, mais aussi sa dépendance vis-à-vis des énergies non renouvelables.

La réalisation du Bilan Carbone® est susceptible de faire l'objet de subventions, principalement de l'A.D.E.M.E. mais sans doute aussi du Conseil Régional d'Ile-de-France et du Conseil Général des Yvelines.

C'est la raison pour laquelle il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les demandes de subventions pour la réalisation des deux volets du Bilan Carbone® et signer tous les documents s'y rapportant.

Les Commissions Affaires Financières et Travaux – Urbanisme – Environnement ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique qu'un petit nombre de communes se sont déjà engagées dans ces Plans Climat Territoriaux avec notamment la phase importante du Bilan Carbone®, comme Paris et quelques collectivités départementales. Comme toujours parmi les premières, la Ville de Saint-Germain-en-Laye s'engage, à son tour, dans cette démarche et souhaite que celle-ci soit particulièrement exemplaire, non seulement au niveau du diagnostic qu'il va falloir faire avec beaucoup de sérieux, mais surtout après au niveau des plans d'actions puisque c'est là que se jugera l'efficacité et donc le succès du Plan Climat Territorial.

Au delà de la demande de subventions que son groupe approuvera, Monsieur PÉRICARD souhaite apporter un certain nombre d'observations sur ce projet. La première porte sur le fait que le Plan Climat Territorial ne prend en compte qu'une partie du problème puisqu'il se focalise sur les gaz à effet de serre et non pas sur toutes les formes de pollution, comme les particules et les suies qui peuvent faire l'objet d'ailleurs d'une autre étude. C'est à ce titre que, lors de la dernière campagne municipale, son groupe avait préféré une démarche dite d'Agenda 21, comme 21^{ème} siècle, qui lui semblait plus appropriée, à l'instar de certaines communes voisines, comme Villennes-sur-Seine. Il rappelle qu'un Agenda 21 est un projet concerté de développement maîtrisé et responsable qui, au niveau local, impliquerait non seulement de repenser mais aussi de recenser l'ensemble des politiques publiques pour les mettre davantage en cohérence autour d'un programme local de développement durable, ce qui permettrait d'avoir une plus grande lisibilité. Monsieur PÉRICARD évoque le mot « recenser », car beaucoup de politiques ou d'actions ont été faites dans le passé, comme le pédibus mis en place par Madame RICHARD. Il regrette cette approche qui n'est pas globale. Monsieur PÉRICARD indique ensuite qu'un Agenda 21 a d'autres finalités, notamment le renforcement de la cohésion sociale, la préservation de la biodiversité. Enfin, pour que ce Bilan Carbone® soit efficace, il faut y associer l'ensemble des acteurs économiques de la commune et surtout ses entreprises. Monsieur PÉRICARD tient à préciser que le Bilan Carbone® se décline également pour les entreprises et peut être également subventionné par l'A.D.E.M.E. Par conséquent, lorsque la Ville va lancer cette démarche, peut-être pourrait-elle également sensibiliser les entreprises Saint-Germanoises à ce dispositif.

Monsieur PÉRICARD évoque ensuite la deuxième étape, à savoir le plan d'actions. Il pense que Monsieur le Maire n'a pas attendu le résultat de ce Bilan Carbone® pour explorer les pistes et souhaiterait que celui-ci en décline ici un certain nombre. Enfin, Monsieur PÉRICARD ne saisit pas bien le fait qu'on neutralise l'impact de la R.N. 184. Il comprend que la Ville n'a peut-être pas forcément d'emprise sur cet axe routier mais, après tout, cet axe n'est pas le seul qui n'est pas communal au sein de Saint-Germain-en-Laye. Monsieur PÉRICARD en revient à un cheval de bataille qui est celui de l'intercommunalité et se demande si ce ne serait pas plus efficace, pour lutter contre la pollution et les émissions, de travailler avec les communes environnantes dans le cadre d'un Plan Climat Intercommunal.

Monsieur le Maire partage les propos de Monsieur PÉRICARD sur le fait que le Plan Climat Territorial ne porte pas sur toutes les formes de pollution, notamment les particules et les suies. En revanche, il est d'un avis totalement opposé en ce qui concerne l'Agenda 21. Ce sont des « usines à gaz » qui ont donné très peu de résultats et ont été l'image de ce qu'il ne faut pas faire.

Monsieur le Maire signale qu'il s'était posé la question avec Madame CROS lors du mandat précédent et que ce sujet a été écarté. Pour lui, la démarche du Plan Climat Territorial est beaucoup plus sérieuse, mieux balisée, mieux formalisée et aboutira à quelque chose d'efficace. Monsieur le Maire partage le principe de l'association d'un maximum de partenaires et précise que les modalités seront arrêtées le moment venu. Il ne souhaite pas parler de ces pistes aujourd'hui sur la deuxième étape, mais peut dire que, bien évidemment, dans beaucoup de domaines, la Ville n'a pas attendu de lancer cette démarche pour tenter de faire des économies.

Il signale que les micro-ordinateurs se multiplient autour de cet hémicycle, que la Ville fait des efforts pour limiter sa consommation d'énergie dès maintenant et ce, depuis plusieurs années et a donné des instructions particulièrement draconiennes pour que l'on surveille l'eau dans les caniveaux. En ce qui concerne la neutralisation de l'impact de la R.N. 184, la Municipalité n'a pas l'intention de ne rien faire. Monsieur le Maire rappelle, à cet effet, que le Conseil Municipal a voté en faveur de l'enfouissement d'une partie de cette route à la demande d'ailleurs de l'Etat. Il a reparlé de ce sujet avec Madame la Préfète et indique qu'il y aura des possibilités d'intervenir, il l'espère un jour, sur la R.N. 184.

Enfin, s'agissant de l'intercommunalité, Monsieur le Maire est, sur le principe, d'accord avec Monsieur PÉRICARD. Ce dossier, comme chacun le sait, est fort compliqué car les enjeux pour Saint-Germain-en-laye, à court terme, consistent à trouver des partenaires en intercommunalité pour réaliser des projets ensemble. Le problème est que ceux qui veulent s'associer à la Ville n'ont pas de projets avec elle et ceux avec qui la Ville aurait des projets, notamment Poissy et Achères, n'ont pas forcément envie de s'associer avec elle, notamment pour des raisons politiques. Monsieur le Maire signale qu'il n'a pas cessé ses efforts en la matière depuis des années et espère pouvoir, au moins en ce qui concerne le Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.), arriver à une zone de cohérence, à défaut de pouvoir agir en intercommunalité.

Madame FRYDMAN fait remarquer que la phrase « penser globalement, agir localement » qui figure dans le rapport distribué aux élus était déjà citée chez « Les Verts », voilà quinze ans. Par conséquent, elle se réjouit vivement de voir que l'ensemble du Conseil Municipal pense et agit en ce sens.

Monsieur le Maire indique qu'il est le premier à reconnaître qu'il y a aussi du bon chez « Les Verts ».

Madame FRYDMAN demande si les contrôles se feront avant ou après l'ouverture des échangeurs de l'A 104 et l'A 14. Elle signale également que la R.N. 184 va être très impliquée dans l'échangeur de l'A 14 situé sur la commune de Chambourcy.

Monsieur le Maire répond que les contrôles se feront avant pour l'A 104 parce que la date d'ouverture d'un échangeur dépend, comme l'autoroute elle-même, de la deuxième loi du Grenelle de l'Environnement. En ce qui concerne l'A 14, les contrôles se feront après l'ouverture de l'échangeur prévue dans un mois, mais il y aura des mesures avant le doublement de la R.N. 13 puisque le doublement de la voie située sur le territoire de Saint-Germain-en-Laye qui va avec l'échangeur ne sera pas terminé avant juin. Enfin, concernant la R.N. 184, Monsieur le Maire répond qu'il conviendra de voir le moment venu.

Madame FRYDMAN demande s'il est possible de voir les propositions qui seront faites et si des solutions alternatives à l'essence sont envisagées lorsque le Bilan Carbone® sera réalisé.

Monsieur le Maire répond qu'il faudra bien évidemment, à chaque fois, se poser la question. Il pense que la majorité municipale a une approche pragmatique qu'elle met en œuvre quotidiennement dès aujourd'hui. Enfin, Monsieur le Maire indique que ce sujet sera discuté le moment venu, mais souhaitait montrer que l'état d'esprit dans lequel est la majorité municipale est ouvert.

Madame FRYDMAN demande quels sont les gaz qui vont être répertoriés et par qui seront effectués les contrôles.

Madame BOUTIN indique qu'il est encore trop tôt aujourd'hui pour répondre à cette question. Certes, tout n'est pas recensé dans le cadre d'un Bilan Carbone® et les propos de Monsieur PÉRICARD, à ce sujet, sont justes. La Ville va essayer de recenser le maximum de ce que qui peut être pris en compte, sachant qu'elle ne pourra pas tout appréhender. Madame BOUTIN indique également qu'un cabinet d'études va être sélectionné, mais rappelle que ce n'est pas l'objet de la présente délibération qui est de solliciter des subventions.

Monsieur le Maire précise que les dossiers des candidats que la Ville aura présélectionnés seront réceptionnés le 20 décembre prochain et que l'on sera, alors, déjà un peu mieux fixé.

Monsieur FRUCHARD pense que la sensibilisation est bien, peut-être même qu'elle pourrait inclure le fait que le fret est une alternative souhaitable au trafic de transit sur les grandes voies nationales. Par ailleurs, il demande si le bilan détaillé des émissions de gaz à effet de serre sera communiqué au Conseil Municipal. Y aura-t-il une démarche transparente que celui-ci pourra suivre ?

Monsieur le Maire répond que cela sera fait, comme d'habitude

Monsieur FRUCHARD pense que le terme « comme d'habitude » ne peut pas être appliqué à toutes les situations, alors qu'il y a de petites exceptions.

Monsieur le Maire demande à Monsieur FRUCHARD de ne pas avoir, d'emblée, l'esprit critique.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 08 J 04 - CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Madame GOMMIER rapporte que, dans le cadre de l'organisation des services municipaux, il convient de faire évoluer le tableau des effectifs.

Ces évolutions résultent soit :

- des avancements de grade ou des promotions internes décidés lors des Commissions Administratives Paritaires,
- des recrutements qui ne se font pas toujours sur un grade identique à celui de l'agent qui occupait précédemment le poste,
- des nominations d'agents suite à la réussite d'un concours,
- des redéploiements suite à l'évolution des services.

Afin de tenir compte de ces évolutions, une proposition de créations et de suppressions de postes est soumise, chaque année, au Conseil Municipal en conformité avec le projet de budget.

Ces propositions ont parallèlement été soumises au Comité Technique Paritaire, lors de sa séance du 17 décembre 2008.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les créations et suppressions de postes indiquées dans le tableau annexé au rapport distribué.

La Commission Affaires Financières a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique que cette délibération est obligatoire et traditionnelle en fin d'année. Chacun a compris que, seule la dernière rubrique est à l'initiative de la mairie, les premières rubriques étant des évolutions normales de carrière soumises à la Commission Administrative Paritaire. Le reclassement par tranche est une mesure nationale et la transformation de postes suite à recrutement est un des aspects du Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.), de même que la transformation de postes suite à concours. Il signale, cette année, une nouveauté puisque les suppressions et créations sont équilibrées en nombre d'emplois. En terme de coûts, les suppressions qui sont ou seront réalisées rapportent plus en économie que ne coûtent les créations en 2009 puisque ces postes n'apparaissent pas en année pleine, alors qu'en 2010 les postes créés coûteront plus chers que les postes supprimés. Monsieur le Maire précise également qu'un poste d'ingénieur a été supprimé, celui-ci ayant été affecté au Syndicat Intercommunal d'Assainissement (S.I.A.) de Saint-Germain-en-Laye. Enfin, pour la clarté et la transparence, il souhaite que, petit à petit, les postes mairie affectés aux Syndicats Intercommunaux que ceux-ci remboursent, soient pris en charge directement par ces Syndicats.

Monsieur BLANC intervient à propos du vote du Comité Technique Paritaire.

Monsieur le Maire indique que le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable à l'unanimité.

Au-delà de ce vote, même si Monsieur le Maire n'en n'a pas l'obligation, Monsieur BLANC pense qu'il serait intéressant de porter à la connaissance du Conseil Municipal l'approche des Syndicats en général sur la problématique emploi au sens large au sein de la commune. Par ailleurs, il anticipe quelque peu l'analyse du Budget Primitif et s'interroge sur la structure des emplois municipaux que l'on retrouve pages n° 104 et 108 du document budgétaire. En effet, lorsqu'il regarde ses structures en effectif budgétaire de manière un peu ciblée, il observe qu'il y a 14 % de catégorie A, 15 % de catégorie B et 71 % de catégorie C. Si on soustrait les filières culturelle et médico-sociale qui ne traitent pas véritablement au fond de dossiers ou de projets administratifs de la mairie, on s'aperçoit que le taux de catégorie A tombe à 8 % en incluant, qui plus est, les collaborateurs et les attachés de communication. On note donc que, sur 742 emplois budgétaires, la commune dispose de 527 emplois de catégorie C.

Monsieur le Maire propose à Monsieur BLANC d'interrompre son intervention et de la reprendre dans le cadre du budget. Ce qu'il peut d'ores et déjà dire, c'est que ce sujet est très largement le poids de l'histoire. Le pourcentage de catégorie C diminue un peu, excepté lorsqu'il y a, par exemple, l'ouverture d'une crèche où là, et chacun le comprendra, ce chiffre augmente beaucoup plus que celui de catégorie A. Par conséquent, cette rémanence de l'importance de la catégorie C dans les effectifs municipaux que Monsieur BLANC a soulignée à juste titre n'est pas propre à la Ville de Saint-Germain-en-Laye mais signifie que, même s'il faut renforcer à l'évidence l'encadrement des catégories A et B car les cadres intermédiaires jouent un rôle très important, il y aura toujours une très forte majorité de catégorie C. C'est d'ailleurs pour cela que Monsieur le Maire a souhaité, avec les différents Maire-Adjointes chargés du personnel, faire un effort tout particulier à l'égard de la catégorie C qui, à son sens, était négligée puisque, lorsqu'il a été élu Maire en 1999, ces personnels percevaient une prime de 100 F par mois, soit 1 200 F par an et qu'aujourd'hui, ces montants sont les mêmes mais en euro.

Pour terminer, Monsieur BLANC pose sa question sur le sous-encadrement en catégorie A. Il a été dit en Commission Affaires Financières que la mairie n'était pas nécessairement en capacité de traiter plus de dossiers qu'elle n'en traite actuellement, ajouté à cela le temps administratif qui freine la réalisation des projets que Monsieur le Maire a déjà évoqués sur lequel il partage son avis. Par conséquent, il demande ce que Monsieur le Maire envisage pour remédier à ce sous-encadrement en catégorie A qui, même s'il y a un fort besoin de catégorie C, est assez patent au sein de la commune à hauteur de 8 %.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas le chiffre qu'il détient et que le personnel de catégorie A représente plutôt 12 %. Il pense que l'encadrement supérieur à Saint-Germain-en-Laye est de très grande qualité et signale qu'il est d'ailleurs très recherché puisque les hauts fonctionnaires proches de l'équipe municipale sont systématiquement l'objet de chasseurs de têtes. Monsieur le Maire pense que sa priorité et celle de Madame GOMMIER sera la catégorie B, c'est-à-dire les cadres intermédiaires qui sont, non pas ceux qui font la conception première et l'encadrement le plus général, mais ceux qui traduisent cela en documents, en directives, qui mettent en œuvre, pilotent les équipes, assurent un premier suivi. C'est cet échelon intermédiaire qui fait le plus défaut à la commune.

Monsieur LÉVÊQUE indique que son groupe aura l'occasion, dans le cadre du vote du budget 2009, de revenir plus précisément sur la politique du personnel communal actuellement en place. S'agissant du tableau, son groupe ne partage pas la vision de Monsieur le Maire des effectifs à autoriser. C'est pourquoi, il votera contre la balance des créations et suppressions des postes proposés, seule partie à l'initiative de Monsieur le Maire dans ce domaine.

Pour corriger l'inexactitude que Monsieur LÉVÊQUE vient d'énoncer, Monsieur le Maire indique que, dans les promotions et les avancements, certains sont automatiques et d'autres discrétionnaires.

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD votant contre, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, s'abstenant, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 08 J 05 - CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Madame GOMMIER rapporte que, lorsque la Ville souhaite remplacer temporairement un agent, notamment dans le cadre d'un congé maternité, elle recrute un jeune en contrat à durée déterminée.

Or, pour le remplacement d'un attaché territorial travaillant sur des dossiers transversaux et requérant une technicité élevée, notamment en matière de délégation de service public, il est apparu nécessaire de pourvoir ce poste par une personne expérimentée.

Aussi, la Ville a sollicité le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.) en charge de la gestion des cadres momentanément privés d'emploi. Les contacts pris, la candidature d'une personne expérimentée a été présentée et retenue. Il convient, dès lors, de matérialiser l'accord des parties par la signature d'une convention.

La Ville remboursera au C.N.F.P.T. une partie de la rémunération de cet agent qui reste placé sous la responsabilité de cet organisme et prendra à sa charge les frais de déplacement ou de mission de cet agent, conformément au projet de convention jointe à la délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le C.N.F.P.T. afin de confier une mission à un agent pris en charge par cet organisme et tous les documents s'y rapportant.

La Commission Affaires Financières a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique que cette délibération, tout comme la suivante, ne lui paraît du niveau du Conseil Municipal mais, n'ayant pas délégation pour gérer ce type d'acte, seule l'assemblée délibérante peut l'autoriser à le faire. Il regrette de devoir alourdir des débats pour des choses qui paraîtraient invraisemblables dans une entreprise privée, mais applique la loi.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 08 J 06 - CONVENTION AVEC LE CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION POUR L'ORGANISATION DES CONCOURS D'ACCÈS A LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Madame GOMMIER rapporte que l'article 4 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale précise que les recrutements dans la fonction publique se font sur un grade accessible, en règle générale, après la réussite d'un concours ou d'un examen professionnel.

Pour les fonctionnaires de catégorie B et C, ces concours et examens sont organisés, soit par les collectivités, soit par le Centre de Gestion s'il en a reçu délégation.

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne assure déjà l'organisation des examens et concours pour les fonctionnaires de catégorie B et C de la Ville de Saint-Germain-en-Laye, mais il exige désormais la signature d'une convention. Le Centre de Gestion prend en charge l'organisation du concours : organisation matérielle, étude des dossiers de candidatures, correction des épreuves, gestion de la liste d'aptitude, etc.... Il se fait rembourser sur la base d'un coût forfaitaire calculé par lauréat, si la collectivité recrute une personne figurant sur la liste d'aptitude d'un de ces concours.

L'organisation des concours et examens impliquant une logistique importante et coûteuse pour une collectivité, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour l'organisation des concours et examens en lieu et place de la Ville.

La Commission Affaires Financières a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 08 J 08 - CONVENTION DE CONCESSION DOMANIALE EN VUE DE L'EXPLOITATION DU CLUB HOUSE DU STADE MUNICIPAL GEORGES LEFEVRE

Monsieur AUDURIER commente une illustration. Il rapporte que la Ville de Saint-Germain-en-Laye est propriétaire d'un club house dans l'enceinte du stade municipal Georges Lefèvre. Cette enclave sportive au cœur de la forêt de Saint-Germain-en-Laye accueille de nombreux sportifs adhérents à des clubs importants tels que le Saint-Germain Hockey Club, le Saint-Germain Maisons-Lafitte Poissy Rugbyvelines, le Tennis Club des Loges ou le Paris Saint-Germain Football Club.

Par délibération du 11 juillet 2006, la Ville avait confié l'exploitation du club house à la Société « 1001 DELICES ». Les méconnaissances répétées, par cette dernière, des obligations et responsabilités dont elle avait la charge vis-à-vis de la Ville ont entraîné la résiliation de son contrat suite à la délibération du Conseil Municipal du 7 février 2008.

Consciente du potentiel commercial de ce lieu, la Ville envisage, à nouveau, de le faire exploiter par un professionnel de la restauration afin d'offrir un lieu d'accueil convivial et agréable où les sportifs et leurs proches pourront se réunir après les entraînements et les tournois.

A la suite du désistement du candidat qui avait été retenu lors de la séance du Conseil Municipal du 29 avril 2008, la Ville a lancé un second appel à projet, sur la base d'une concession domaniale, et a organisé une mise en concurrence.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans l'édition Ile-de-France du 16 septembre du Parisien et sur le site de la Ville de Saint-Germain-en-Laye. Le dossier de consultation a été transmis à toutes les entreprises ayant fait la demande. Plusieurs visites du site ont également été organisées.

La Ville a reçu cinq propositions dans le délai limite de réception, fixé au 10 octobre 2008.

L'analyse de celles-ci a porté sur les critères suivants :

- garanties financières, capacités techniques et références professionnelles pour le dossier de candidature ;
- montant de la redevance, moyens techniques et humains, amplitudes horaires et projet de développement de l'activité pour l'offre.

L'offre de la S.A.R.L. ROXALE a été retenue car l'expérience acquise par cette société sur un site comparable donne à la Ville des assurances sur la qualité de service et sur une gestion performante du personnel alliant flexibilité et maîtrise des coûts.

La S.A.R.L. ROXALE s'est engagée au titre de la redevance d'occupation du domaine public communal à verser à la Ville de Saint-Germain-en-Laye une somme dont la part fixe annuelle est arrêtée à 3 000 € les deux premières années d'exploitation, puis de 6 000 € à compter de la troisième année, augmentée d'une part variable annuelle correspondant à 2 % du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, la Ville laisse la possibilité au futur exploitant de louer la salle de réunion du rez-de-chaussée à ses clients. La salle reste mise à disposition gracieusement aux services municipaux ainsi qu'aux clubs sportifs Saint-Germainois.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- désigner la S.A.R.L. ROXALE titulaire de la convention de concession domaniale en vue de l'exploitation du club house du stade municipal Georges Lefèvre,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de concession domaniale en vue de l'exploitation du club house du stade municipal Georges Lefèvre et tous les documents s'y rapportant.

Les Commissions Affaires Financières et Education – Culture – Sports ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que cette concession a posé quelques problèmes à la Ville ces dernières années. Suivant une suggestion de Monsieur RAVEL, il a essayé à deux reprises de proposer aux associations sportives utilisatrices du Club House de se réunir et le prendre en charge. Celles-ci lui ont clairement fait entendre qu'elles ne le souhaitaient pas, ce qu'il comprend car elles n'ont pas les capacités de gérer.

Madame BRUNEAU-LATOUCHE note que ce Club House n'est plus exploité depuis presque un an. Par conséquent, son groupe se réjouit aujourd'hui que la S.A.R.L. ROXALE se porte candidate pour la concession et espère que cette fois-ci sera la bonne. Si, effectivement, son groupe a noté dans la convention que, pour aider le nouveau concessionnaire, la Ville lui octroyait une diminution du loyer sur les deux premières années, un autre point le questionne quelque peu qui est l'obligation de solliciter l'autorisation préalable de la mairie pour toute sous-location à des particuliers stipulée à l'article 10.2. « Sous-location ». Madame BRUNEAU-LATOUCHE s'interroge sur cette obligation et se demande si cette disposition ne va pas freiner, à long terme, la rentabilité du Club House puisqu'il s'agit d'une concession.

Par ailleurs, elle indique qu'à ce jour, son groupe n'a pas eu connaissance des modalités de cette sous-location qui, comme l'indique l'article en question, sont précisées dans le règlement intérieur annexé à la convention. Or, la communication de ce règlement intérieur n'a pas été faite et elle aimerait pouvoir en disposer.

Monsieur le Maire répond que le règlement intérieur n'est pas du niveau du Conseil Municipal et n'a pas encore été élaboré. En revanche, la question posée est intéressante. Il explique que le principe de sous-location va être géré de façon extrêmement souple. En effet, une personne qui souhaite louer, fait sa réservation au moins une semaine à l'avance. Par conséquent, et sauf opposition de la Ville, il suffira que la S.A.R.L. ROXALE indique à celle-ci, semaine après semaine, les sous-locations qu'elle fera.

Madame BRUNEAU-LATOUCHE pense que c'est un manque à gagner pour le concessionnaire s'il n'y a, justement, que des oppositions.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y aura d'oppositions que s'il y a des raisons, c'est-à-dire des besoins municipaux. Il pense que la Ville a intérêt à ce que ce principe fonctionne pour le mieux et signale d'ailleurs que la durée de la concession est assez longue pour permettre au concessionnaire d'investir et monter son affaire. Ceci étant, la Ville veut assurer la possibilité de disposer de ces salles pour les associations sportives et éventuellement des réunions de la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Madame FRYDMAN demande si les personnes qui souhaitent louer doivent passer par la mairie ou peuvent s'adresser directement au concessionnaire.

Monsieur le Maire explique que cette salle, s'il s'agit d'une utilisation associative ou municipale, reste sous l'autorité de la mairie. C'est donc la Direction de la Jeunesse et des Sports qui regardera les dates disponibles pour réserver la location. En cas de conflits, Monsieur le Maire tranchera, mais la Ville essaiera de privilégier au maximum les intérêts commerciaux du concessionnaire.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 08 J 09 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE DONNÉES

Madame MAUVAGE commente une illustration. Elle rapporte que la Ville met en œuvre un réseau de télécommunications de données pour permettre, d'une part, des interconnexions entre différents bâtiments situés sur le territoire de la commune et, d'autre part, des échanges de données avec l'extérieur, notamment Internet.

Le marché en cours venant à échéance, un nouveau cahier des charges a été rédigé dont l'objectif principal est l'amélioration des performances des réseaux informatiques entre les différents sites de la Ville de Saint-Germain-en-Laye et des accès à Internet.

Le cahier des charges optimise les coûts en exigeant :

- l'interconnexion de 16 bâtiments avec le Centre Administratif afin d'accéder à diverses ressources informatiques,
- 6 accès Internet répartis dans différents bâtiments avec des usages variés (messagerie électronique, Internet pour les agents, Internet pour les citoyens via le réseau WiFi déployé dans la Ville, téléservices pour les citoyens),
- des accès de type ADSL ou SDSL avec des débits s'échelonnant de 512Kb/s à 4Mb/s,
- une garantie de temps de rétablissement sous 4 heures en cas de panne,
- une disponibilité supérieure à 99,8 %,
- de nouveaux services susceptibles d'être souscrits durant la vie du marché, tels qu'un accès à très haut débit par fibre optique, des solutions de nomadisme pour se connecter au réseau de la Ville via le réseau hertzien (GSM) d'un opérateur.

Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande avec un montant maximum d'achat fixé pour chaque période de marché à 90 000 € H.T..

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la notification du marché et peut être reconduit par périodes successives de 1 an sans que la durée totale du marché n'exède 4 ans.

La Commission d'Appel d'Offres a attribué ce marché au cours de sa séance du 2 décembre 2008 à la Société ORANGE.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution du marché de services de télécommunications de données à la Société ORANGE et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

La Commission Affaires Financières a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique que la Ville attend de ce nouveau marché une économie de l'ordre de 20 000 € par an.

Madame FRYDMAN demande si la carte projetée qui explique les connexions dans la Ville peut être diffusée.

Monsieur le Maire répond qu'il la lui fera passer et qu'elle sera diffusée dans le Journal de Saint-Germain. Par ailleurs, il indique que le Conseil Général a déployé également sa fibre optique à Saint-Germain-en-Laye, le long de la ligne de Grande Ceinture, et qu'elle recoupe, en partie, celle de la Ville.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 08 J 10 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE RÉGIE PUBLICITAIRE POUR DIFFÉRENTS SUPPORTS DE COMMUNICATION

Madame MAUVAGE rapporte que ce marché a pour objet de confier les opérations de régie publicitaire pour les supports de communications suivants : Journal de Saint-Germain, guides, programmes et tout autre support promotionnel ou de communication.

Le titulaire sera chargé de trouver des annonceurs pour chaque numéro du Journal de Saint-Germain, soit 20 numéros par an. Le Journal de Saint-Germain compte 20 pages et 30 annonceurs par numéro en moyenne.

En fonction des besoins du service de la communication, le titulaire devra par ailleurs trouver des annonceurs pour tous les autres supports (guides et notamment le Guide de la Ville, programmes et autres supports promotionnel ou de communication).

Les démarches commerciales auprès d'annonceurs potentiels s'effectueront au nom et pour le compte de la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

La part des recettes nettes reversée à la Ville par le titulaire est de 62 % de son chiffre d'affaires quel que soit le support, soit pour l'année 2009 un minimum garanti de 194 680 € H.T..

Le marché est conclu pour un an et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2009. Il est renouvelable par période d'un an sans que sa durée totale n'exède 4 ans.

Pour le Journal de Saint-Germain, les parutions débiteront en 2009 avec le numéro qui sortira au mois de janvier.

La Commission d'Appel d'Offres a attribué ce marché à la Société ESER au cours de sa séance du 9 décembre 2008.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution du marché de régie publicitaire pour différents supports de communication à la Société ESER et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

La Commission d'Appel d'Offres s'étant réunie le lendemain des Commissions, celles-ci n'ont pas pu se prononcer sur ce dossier.

Monsieur le Maire indique que le gain escompté par la Ville au niveau du minimum garanti avec ce nouveau régisseur est de 14 000 €.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 08 J 13 - TARIFS 2009

Monsieur SOLIGNAC rapporte qu'il convient de fixer les tarifs municipaux qui prennent effet au 1^{er} janvier 2009.

Les perspectives d'évolution des recettes provenant des tarifs ont été prises en compte dans le projet de Budget Primitif pour 2009. Il en profite pour indiquer que les recettes supplémentaires représentent un accroissement de l'ordre de 80 K€. Les hausses proposées sont en moyenne d'environ 2,5 %, soit légèrement moins que l'inflation estimée à un peu moins de 3 %. Enfin, comme chacun le sait, la Ville souhaite mettre l'utilisateur, et non pas le contribuable, au premier rang de la participation des coûts engendrés par ces tarifs.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs récapitulés dans les tableaux joints au rapport distribué.

Les Commissions Affaires Financières et Affaires Sociales ont émis un avis favorable à la majorité.

Les Commissions Travaux – Urbanisme – Environnement et Education – Culture – Sports ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire reconnaît que le tableau des tarifs a tendance à s'accroître d'année en année et a demandé qu'à l'avenir, un certain nombre de ces tarifs soit simplifié. Des propos de Monsieur SOLIGNAC, il ne retient qu'une idée de force qui est que ces tarifs augmentent un peu moins que l'inflation, puisque celle-ci se situe actuellement sur 12 mois glissants jusque novembre, à près de 3 %. Il ne parle pas de l'inflation qui s'adresse aux municipalités et est calculée par l'Association des Maires de France (A.M.F.), qui est plutôt de l'ordre de 5,5 %.

Monsieur FRUCHARD rappelle que son groupe a montré, l'hiver dernier, que la Ville pratique des tarifs élevés. Comme il vient d'être dit, c'est un choix politique de faire payer les usagers. En étudiant particulièrement les tarifs de la bibliothèque et de la piscine pratiqués à Saint-Germain-en-Laye ainsi que dans une vingtaine de villes des Yvelines, dont l'intégralité des villes de plus de 20 000 habitants, Saint-Germain-en-Laye va rester une des villes les plus chères des Yvelines avec cette augmentation de 2 à 3 % de l'ensemble des tarifs. Il signale tout de même que le cas des frais d'inscription des jeunes à la bibliothèque est le plus choquant, puisque la plupart des villes pratiquent la gratuité et que le prix à Saint-Germain-en-Laye était le triple de la moyenne départementale. Son groupe constate donc, avec grand plaisir, que la gratuité a été adoptée pour ce tarif et que Saint-Germain-en-Laye suit l'exemple de Versailles, Le Chesnay, Mantes-la-Jolie, Conflans-Sainte-Honorine, etc... Les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental (C.R.D.), quant à eux, demeurent une exception. Par exemple, le fait de payer 897 € pour un cursus instrumental standard reste un problème pour beaucoup de familles qui habitent les communes proches, alors qu'il est facturé 380 € aux Saint-Germainois. La différence, d'ailleurs, est de cet ordre pour l'ensemble des tarifs. Monsieur FRUCHARD ne reparlera pas de la politique intercommunale de formation musicale, mais observe que ce dossier ne progresse pas.

Monsieur le Maire estime qu'il n'est pas très honnête de comparer une petite bibliothèque de quartier avec la bibliothèque multimédia, ni même de comparer une patinoire avec une piscine olympique qui entretient un des clubs les meilleurs de France.

Monsieur le Maire note donc, et il est important que les Saint-Germanoises le sachent, que Monsieur FRUCHARD souhaite faire payer davantage les Saint-Germanoises pour les non Saint-Germanoises et, par conséquent, propose d'augmenter les impôts des Saint-Germanoises pour que les non Saint-Germanoises puissent payer moins cher au C.R.D.. Il trouve cette suggestion très intéressante et demande à Monsieur FRUCHARD d'en expliquer la raison.

Monsieur FRUCHARD indique, tout d'abord, que la bibliothèque multimédia n'a rien d'exceptionnel. Ce qui l'était, c'était sa situation au début du mandat précédent puisqu'elle n'était pas informatisée, alors que toutes les autres bibliothèques de villes de même taille l'étaient depuis 10 à 15 ans. Il indique également que le ratio de lecteurs à Saint-Germain-en-Laye était de 6 %, alors que le ratio moyen est de 10 % de la population pour les communes de taille comparable. Enfin, Monsieur FRUCHARD fait observer que le fond de la bibliothèque est encore inférieur à celui des bibliothèques des villes de même strate. Par conséquent, il ne faut pas dire que la bibliothèque de Saint-Germain-en-Laye est supérieure aux autres, mais qu'elle est supérieure à ce qu'elle a été pendant longtemps.

Monsieur le Maire pense qu'il est déjà plus honnête intellectuellement de dire que ce n'est plus la situation d'aujourd'hui. Par ailleurs, il signale l'effort consenti par la Ville pour rattraper les villes de taille comparable.

Monsieur FRUCHARD insiste sur le fait que la bibliothèque de Saint-Germain-en-Laye n'est pas supérieure à celles des villes de même strate. S'agissant de la piscine, il ne pense pas qu'un bassin de 25 ou 50 mètres change radicalement l'offre. En revanche, celle-ci est bien différente lorsque le prix à Saint-Germain-en-Laye représente presque le double de celui pratiqué dans beaucoup d'autres communes. Monsieur FRUCHARD indique également qu'il s'est déjà exprimé largement sur le C.R.D. et a voulu épargner le temps de la plupart des personnes ici présentes. Ceci étant, il considère que le Département, alors qu'il s'agit d'un Conservatoire à Rayonnement Départemental, contribue extrêmement peu au financement de cet établissement et c'est pour cette raison que la Ville fait payer un prix exorbitant aux familles qui habitent tout près de Saint-Germain-en-Laye et ne peuvent pas profiter de ce Conservatoire, alors qu'il n'y en a que quatre dans les Yvelines. Par ailleurs, Monsieur FRUCHARD rappelle que le dernier rapport du C.R.D. indique qu'il serait plus intéressant de spécialiser les conservatoires en fonction notamment des disciplines qui ont un peu moins de succès que le piano, par exemple. Il s'agit donc là de s'entendre avec d'autres communes pour avoir des accords mutuels de tarifs moins pénalisants que le tarif actuel. Par conséquent, il ne dit pas qu'il faille faire payer plus les Saint-Germanoises, mais que la différence soit moindre entre les tarifs qui leur sont offerts et ceux offerts aux habitants des villes avoisinantes.

Monsieur le Maire note que l'appréciation sur la bibliothèque n'est pas celle des Saint-Germanoises. S'agissant de la piscine intercommunale, il signale que les tarifs pratiqués ne sont pas municipaux, mais invite Monsieur FRUCHARD qui tient tant à critiquer la municipalité à ne pas se gêner pour le faire. Enfin, concernant le C.R.D., il avait bien cru comprendre, comme l'ensemble du Conseil Municipal, que le reproche s'adressait au Maire mais a compris finalement qu'il s'adressait au Département, comme quoi Monsieur FRUCHARD dit vraiment ce qu'il pense lorsqu'on le pousse dans ses retranchements.

Monsieur PÉRICARD s'interpelle sur la location du Théâtre Alexandre Dumas, notamment les tarifs proposés pour les usagers non Saint-Germanoises qu'il trouve extrêmement peu chers au regard de la qualité du site. Concernant le stade municipal, il demande à quoi correspond le tarif de location pour les utilisateurs non Saint-Germanoises des terrains de football, rugby et hockey pendant la période de la saison qui, par définition, sont des associations sportives Saint-Germanoises, puisqu'une ligne tarifaire pour une utilisation ponctuelle par société ou comité d'entreprise, ce qu'il comprend, est déjà prévue.

Monsieur BATTISTELLI répond que la disponibilité de la salle du Théâtre Alexandre Dumas est relativement faible, compte tenu à la fois du nombre de représentations qui y sont données et du fait que cette salle est utilisée par des écoles ou des associations pour des fêtes de fin d'année. Ceci étant, il retient la suggestion de Monsieur PÉRICARD.

S'agissant de la location des terrains de sport aux utilisateurs non Saint-Germainois, Monsieur PIVERT répond que la Ville préfère louer les terrains synthétiques, notamment de football, aux quelques associations non Saint-Germainoises qui le souhaitent, plutôt que de favoriser les squats qui arrivaient par car. Par ailleurs, il faut savoir que de nombreuses entreprises demandent à louer les terrains pour organiser des championnats interentreprises. Enfin, Monsieur PIVERT indique que la Ville loue ces terrains à des clubs qui organisent des stages privés et que le tarif est fonction du nombre de stagiaires.

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD votant contre, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 08 J 14 - BUDGETS PRIMITIFS - VILLE – ASSAINISSEMENT - SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE - EXERCICE 2009

Avant de donner la parole à Monsieur SOLIGNAC, Monsieur le Maire souhaite dire quelques mots. Le Conseil Municipal a, voilà un peu plus d'un mois, débattu des orientations budgétaires de la mairie pour 2009. Depuis ce temps, la conjoncture ne s'est pas améliorée et les inquiétudes se sont plutôt accrues. A l'évidence, 2009 se présente avec un contexte dégradé et une grande incertitude sur l'ampleur de la récession qui nous guette. Comme l'ensemble du Conseil Municipal, il essaie de lire ce qui s'écrit et ce que disent les prévisionnistes. Il n'y a pas de consensus et on a le sentiment d'une très grande volatilité de tous les indices économiques. Ce qui paraît à peu près clair, c'est que la transmission à l'économie réelle de la crise financière va se faire en 2009 et a déjà commencé, alors que celle-ci n'est sans doute pas terminée. Y aura-t-il demain d'autres « Madoff » ? Il ne le sait pas et ne le souhaite pas.

Au niveau Yvelinois, le bâtiment, l'automobile et l'aéronautique, trois des principaux piliers de l'économie du Département, ont déjà commencé à souffrir. Les difficultés du groupe Ford aux Etats-Unis ne semblent pas avoir de conséquence sur son implantation dans la ville et le rachat par des groupes internationaux de certaines de ses filiales devrait stabiliser son implantation à court et moyen terme. Mais chacun sait que rien n'est jamais inscrit en matière économique.

Parmi les éléments positifs pour la commune, il y en a un colossal que beaucoup d'élus n'ont peut-être pas à l'esprit, qui est que celle-ci devrait bénéficier à partir de 2009 du lancement d'un des plus grands chantiers européens avec la restructuration, par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (S.I.A.A.P.), de la station Seine-Aval pour un montant qui avoisinera 1 500 M€ les quatre prochaines années. Ce chantier est peut-être le plus grand chantier européen et aura lieu sur le territoire communal de Saint-Germain-en-Laye. La Ville en aura forcément quelques effets et a déjà signé des conventions avec le S.I.A.A.P. et engagé la renégociation d'une autre convention avec ce Syndicat. Si, globalement, l'activité à Saint-Germain-en-Laye ne semble pas menacée, surtout si l'on tient compte de l'effet amortisseur d'un important réseau de services publics - Saint-Germain-en-Laye a été une ville royale, est toujours une ville d'Etat et est à la tête du plus grand arrondissement de France, donc une importante Sous-Préfecture – il est néanmoins un secteur qui pourrait connaître des difficultés, c'est à l'évidence celui du commerce. Une étude a été lancée avec le soutien de la Chambre de Commerce et de l'Industrie (C.C.I.) pour mieux connaître l'activité commerciale de la Ville avec une typologie des commerçants, afin de définir un nouveau périmètre d'intervention, tel que prévu par la loi du 2 août 2005 et de son décret d'application du 26 décembre 2007. Monsieur le Maire indique qu'il saisira le Conseil Municipal de ce nouveau périmètre le moment venu. Chacun sait qu'une concertation étroite est engagée avec l'Union du Commerce pour définir des projets d'animation de l'activité commerciale en commun.

Dans ce contexte, trois options s'offraient pour le budget de la Ville :

1 – Le repli sur soi, motivé par les craintes sur l'évolution négative des recettes fiscales de la Ville impactées par la crise

Cette option a pu être écartée facilement, parce que la Ville a des marges de manœuvre grâce à sa gestion prudente depuis des années. Elle supporte ainsi dans le projet présenté, une diminution de 800 000 € du produit des droits de mutation par rapport à 2008 et de 1 500 M€ par rapport à 2007. De même, les hypothèses retenues pour 2009 sont cohérentes avec une très légère progression des recettes de taxe professionnelle. Toutefois, il rappelle qu'il y a, en matière de taxe professionnelle, une inertie de deux ans et que les conséquences sur cette taxe qui pourraient intervenir en 2009 auraient leur effet générateur en 2007.

2 – La fuite en avant et l'abandon de la rigueur de gestion

Rien ne justifie cette option, privilégiée pourtant par un certain nombre de communes (Paris : + 9 % avec la création d'une taxe foncière supplémentaire de 3 % !). Chacun sait que l'augmentation de l'impôt et de l'endettement procure une illusion trompeuse, le réveil est toujours brutal, surtout pour les générations futures !

3 - La Ville a choisi de maintenir le cap, au service de son ambition pour Saint-Germain-en-Laye

Dans un contexte rendu beaucoup plus difficile (exemple : quelle sera l'attitude des banques vis-à-vis de la Ville qui est beaucoup mieux placée que la plupart des communes environnantes), la Ville a décidé d'avancer résolument dans la mise en œuvre de son programme avec, comme priorité, le logement social. Monsieur le Maire indique, à cet effet, qu'un premier chantier a démarré et qu'il signera le 19 décembre 2008 la vente définitive, aux conditions initialement prévues, du deuxième terrain du parc de la Maison Verte. Il connaît peu de collectivités qui peuvent, aujourd'hui, se prévaloir de maintenir des conditions économiques arrêtées voilà plusieurs années. La deuxième priorité est celle du quartier du Bel Air où s'achève la réhabilitation des 3 F avec 200 000 € encore inscrits dans le budget de la Ville à cet effet et où s'engagent les études, puisque l'on va passer au stade de l'avant-projet détaillé, pour la rénovation de la place des Coteaux du Bel Air. Ce programme comporte également la future crèche de Centre-Ville, le nouveau gymnase rue des Lavandières et la rénovation du pôle de la gare de R.E.R. A, autrement dit le projet P.D.U..

Ainsi, malgré la crise, la Ville continuera à mener une politique d'investissement qui la situe très nettement au-dessus de la moyenne régionale, informations confirmées par Monsieur le Trésorier Principal, sans incidence, ni sur la fiscalité, ni sur l'endettement et fera, cette année, un effort tout particulier en matière de solidarité.

Repas à la cantine à prix réduits, revalorisation du minimum vieillesse municipal, augmentation de 9 % de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale, gratuité de la bibliothèque pour les étudiants et apprentis et, sans doute bientôt, recrutement sur les nouveaux contrats aidés que le Gouvernement a annoncé, témoignent de l'engagement de la Ville en faveur de ceux qui ont le plus à craindre de la crise.

Monsieur SOLIGNAC commente quelques diapositives. Il présente les grandes lignes du Budget Primitif 2009, à savoir l'équilibre du budget, les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre, enfin la dette.

Le budget Primitif 2009 s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 55,4 M€ en recettes et 49,4 M€ en dépenses, en augmentation de 2,2 %, et donc autorise un autofinancement de 6 M€. La section d'investissement s'établit à 21,5 M€, dont 13,1 M€ de dépenses d'équipement, chiffre majoré de 725 000 € par rapport à 2008, en augmentation de 6 %. Le total du budget s'élève donc à environ 76,9 M€.

Monsieur SOLIGNAC présente ensuite les soldes intermédiaires de gestion, c'est-à-dire l'épargne de gestion qui est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, avant les charges financières au cours des quatre dernières années. Ainsi, la capacité d'autofinancement, obtenue à partir de l'épargne de gestion à laquelle on soustrait les intérêts d'emprunt de l'ordre de 700 000 €, est quasiment stable, aux alentours de 6 M€.

Il compare également le besoin d'emprunt avec le remboursement d'emprunt au cours des quatre dernières années. Ainsi, la Ville a emprunté en 2005, tout comme en 2006, légèrement moins qu'elle n'a remboursé, en 2007, largement moins et en 2008, le même montant. En 2009, la Ville remboursera à peine 200 000 € de plus que ce qu'elle aura emprunté. Monsieur SOLIGNAC souligne le cap important en terme de remboursement d'emprunt dû à la forme particulière de remboursement de la dette qui représente, en 2009, 1 M€ de plus en capital.

Il propose maintenant de présenter, par chapitre, les principales évolutions de budget primitif à budget primitif. Les charges à caractère général représentent 17,5 M€, en accroissement de 2,7 %, et concernent en particulier les fluides, le petit équipement, l'affranchissement, le téléphone. Les charges de personnel sont en augmentation de 1,7 %. Cet accroissement est plutôt de l'ordre de 4 % si on les compare au Compte Administratif prévisionnel 2008. Les autres charges de gestion courante s'accroissent de 4 % et concernent notamment les subventions aux associations et au C.C.A.S.. Les frais financiers sont en baisse importante en pourcentage et de l'ordre de 100 000 € en montant. La progression des dépenses réelles est de 2,2 % pour 2009.

Monsieur SOLIGNAC présente un tableau intéressant montrant les trois courbes essentielles, à savoir l'indice des prix des dépenses communales appelé communément « le panier du maire ». Cet indice a été déterminé de manière tripartite entre l'I.N.S.E.E., DEXIA et l'A.M.F. et donne le niveau d'inflation pour des dépenses moyennes dans les collectivités locales. Il cite ensuite le taux de croissance de l'indice I.N.S.E.E. qui est sensé s'appliquer à tout un chacun, appelé « le panier de la ménagère ». Monsieur SOLIGNAC montre enfin l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville qui se situent toujours légèrement en-dessous de l'indice I.N.S.E.E. de la consommation, ce qui signifie que les dépenses sont réellement maîtrisés.

Les principales priorités sur le budget 2009 sont les augmentations de subventions pour le C.C.A.S. à hauteur de 50 K€, notamment parce que celui-ci aura en charge la répercussion du tarif de cantine à 1 €, et l'Office Municipal de Tourisme, 10 000 €. Elles concernent également les ordures ménagères à hauteur de 231 K€, soit 5,5 %, qui se répartissent comme suit, à savoir 95 K€ consacrés à l'accroissement du coût au titre de la collecte et environ 106 K€ pour le traitement, y compris celui qui s'accroît de manière importante sur la déchetterie et le traitement des encombrants. Pour information, la part d'accroissement du coût des ordures ménagères liée au prix du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains (S.I.D.R.U.) est de l'ordre de 35 K€ par rapport aux 231 K€ d'augmentation. L'autre priorité concerne l'achat d'ouvrages pour la bibliothèque, les animations seniors à hauteur de 33 K€, l'environnement (fleurissement, entretien des espaces verts et aires de jeu), 80 K€. Ne figurent pas là quelques moins puisque quelques économies sont aussi réalisées. Monsieur SOLIGNAC cite l'exemple du milieu scolaire avec la disparition du crédit-bail informatique, la Ville ayant privilégié l'achat d'ordinateurs. Il évoque également le secteur culturel, et notamment la Fête des Loges, avec la gratuité de la police.

Monsieur SOLIGNAC établit ensuite un comparatif des dépenses de fonctionnement. Les charges à caractère général restent relativement stables, les charges de personnel, en pourcentage, baissent un peu, 52,9 % contre 56,2 % pour la moyenne nationale, les charges financières ne représentent plus que 1,4 % contre 3,7 % pour la moyenne nationale.

Pour les recettes de fonctionnement, l'évolution concerne les produits de services et émane non seulement des tarifs votés par le Conseil Municipal, mais aussi de l'accroissement de la fréquentation, notamment dans les cantines, espaces de loisirs et autres garderies. Les impôts et taxes font l'objet du plus faible accroissement, soit + 1,1 %, mais correspondent aussi à un accroissement de 0 % en ce qui concerne les droits de mutation.

Il rappelle que la Ville, par prudence, maintient le même montant depuis trois ou quatre ans, soit 2 M€, alors qu'en 2007 elle avait réalisé 3,5 M€ et que les prévisions d'estimation sur les droits de mutation au 31 décembre, sont aujourd'hui d'environ 2,7 M€. L'accroissement des taxes principales sur les contribuables est estimée à 2,3 %. Ceci permet, compte tenu de la revalorisation des bases locatives, tant sur la taxe d'habitation que sur la taxe foncière, de prévoir un accroissement très modeste et prudent de 1 % au titre de la taxe professionnelle. Les dotations et subventions sont en accroissement de 1,7 %, la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) étant, à elle seule, en accroissement de 0,3 %. Les autres produits de gestion courante concernent principalement les concessionnaires de stationnement. Le total des recettes réelles s'accroît de 2,1 %. Monsieur SOLIGNAC présente enfin les recettes sous forme d'histogramme et indique que les impôts et taxes représenteront 51,1 % contre 59,7 % pour la moyenne nationale.

En ce qui concerne la section d'investissement, il présente l'évolution des dépenses d'équipement sur plusieurs années avec, pour 2005, la subvention d'investissement liée au parking de la place du Marché Neuf qui était, à l'époque, dans le budget de fonctionnement, alors qu'aujourd'hui, légalement, elle serait dans le budget d'investissement. D'ailleurs, par exemple, les dépenses d'équipement de 2009 à hauteur de 13,1 M€ incluent les 300 000 € prévus au titre de la participation de la Ville sur le parking Pompidou. Monsieur SOLIGNAC signale que ce montant de 13,1 M€ n'a, jusqu'à présent, jamais été atteint ; c'est la contribution de la Ville, aussi, à ce plan de relance. Ces dépenses pour 2009 concernent l'opération de la Maison Verte, notamment des travaux d'aménagement paysager, à hauteur de 555 000 €, la coulée verte au titre de la surcharge foncière, 160 000 €, le P.D.U. avec les travaux sur les rues annexes, 1,5 M€, les travaux au COSOM avec un logement et des vestiaires, 610 000 €, le réaménagement de l'école des Ecuyers, 2 360 000 €, les frais d'études concernant la réalisation du nouveau gymnase, rue des Lavandières, mais aussi l'avant-projet sommaire, 800 000 €, les frais d'études liés à la construction de la nouvelle crèche rue des Ecuyers, 350 000 €, enfin l'aménagement de la place des Coteaux du Bel Air avec la fin des acquisitions, soit un total au titre des opérations de quasiment 7 M€. Les crédits hors opérations correspondent aux frais d'études à hauteur de 155 000 €, dont 303 000 € consacrés à la construction de l'ascenseur du parking Pompidou, aux acquisitions de matériel et de biens, comme les tableaux numériques pour le secteur scolaire, le mobilier et les véhicules, mais aussi aux acquisitions dans le cadre du réaménagement de la R.N. 13. Des travaux sont également prévus à hauteur de 4 M€ et se décomposent comme suit : 1 M€ pour des travaux dans les bâtiments communaux, notamment l'école maternelle Alsace et la salle de danse Bonenfant, 200 000 € pour le programme « Accessibilité Handicap », 2,2 M€ pour les travaux de voirie – éclairage public qui concerneront en particulier les rues Péreire-Mermoz et de la Rochejaquelein, soit un total de 6 150 000 €.

Les recettes d'investissement concernent principalement le Fonds de Compensation de la T.V.A. estimé à 1,2 M€, les subventions du Conseil Général et du Conseil Régional à hauteur respectivement de 700 000 € et 200 000 € au titre de la Rampe des Grottes, l'autofinancement, 6 M€, les cessions avec notamment l'opération de la Maison Verte et les emprunts nouveaux, 3,8 M€.

Enfin, Monsieur SOLIGNAC présente l'évolution de la dette sur plusieurs années. Ainsi, la dette prévue à hauteur de 19 M€ à fin 2008, est également prévue à hauteur de ce montant à fin 2009. Les reports, c'est-à-dire les emprunts non souscrits mais qui, budgétairement, existent sont prévus à fin 2008 à hauteur de 5 M€ et de 4,8 M€ à fin 2009. La dette s'établit aux alentours de 500 € par habitant, la moyenne étant d'environ 1 030 €.

Monsieur SOLIGNAC propose d'intervenir sur le Budget d'Assainissement. Il précise que la section de fonctionnement progresse de 33 K€ sous l'influence de la mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif, avec un taux de redevance prévu en hausse de 2 % mais un produit stable, puisque la Ville prévoit une diminution du volume d'eau consommé. Le programme d'investissement, quant à lui, s'élève à hauteur de 600 K€.

En ce qui concerne le Budget du Service de Soins Infirmiers à Domicile, les recettes intègrent quasi exclusivement la subvention de la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales. Il en profite pour signaler que ce budget comprend également la prise en charge d'une personne handicapée.

Monsieur SOLIGNAC remercie la Direction des Finances et, en particulier, Madame BRUEL qui a assuré l'intérim après le départ de Monsieur DAZELLE, Directeur, pour la qualité des documents et la réponse apportée aux différentes questions. Il saisit l'occasion pour indiquer que la Ville a recruté un nouveau directeur et que celui-ci sera présent d'ici quelques jours.

Pour terminer, Monsieur SOLIGNAC indique que le Budget 2009 reflète la continuité, la prudence et le soutien. Continuité, car il croit que la Ville maintient le cap avec des fondamentaux de gestion sains. Prudence, parce que les recettes de la Ville, notamment les droits de mutation et la fiscalité, sont évaluées de façon prudente. Les quelques marges de manoeuvre dont la Ville dispose pourront être activées au printemps, si nécessaire et selon l'évolution de la crise. Monsieur SOLIGNAC évoque les contrats-aidés auxquels Monsieur le Maire faisait allusion et pense que la Ville sera prête à faire face aux petites modifications susceptibles d'intervenir. Enfin, soutien, car il appartient également à la collectivité, comme elle le fait en accroissant l'investissement de manière aussi importante, d'aller dans ce sens en cette période difficile. Monsieur SOLIGNAC pense qu'il ne faut pas rajouter de l'anxiété à l'anxiété ambiante, mais ce que fait la Ville en terme d'investissement est certainement très positif.

Monsieur le Maire remercie, à son tour, l'équipe de la Direction des Finances et plus particulièrement Monsieur SOLIGNAC qui, cette année, a du trois jours de suite présenter d'abord le budget de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines qui est un établissement public national, puis défendre le budget du Conseil Général des Yvelines et aujourd'hui, celui de la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

Monsieur QUÉMARD pense, tout d'abord, qu'il serait intéressant d'annexer les tableaux et graphiques commentés par Monsieur SOLIGNAC au rapport distribué et, si possible, sur fond blanc et non bleu ce qui les rendra certainement plus lisible.

Il indique ensuite que son groupe partage la vision de Monsieur le Maire sur le contexte économique difficile, tant au niveau international que national, dans lequel le vote du budget est à la fois politique et économique. Il partage également le fait qu'une certaine prudence s'impose. Dans cette perspective, il a examiné avec beaucoup d'attention le budget présenté et défendu par Monsieur SOLIGNAC. S'agissant des recettes de fonctionnement, Monsieur QUÉMARD note une légère augmentation de 2,1 %, dont une faible progression des bases de taxe professionnelle, soit 1 %, et, de fait, un manque d'attractivité économique de la commune. Il a noté, avec plaisir, que la Ville a lancé une étude avec le soutien de la C.C.I. et indique que son groupe est prêt à partager les résultats et, éventuellement, proposer quelques solutions. Il se pose également la question de la pérennité des 2 M€ des droits de mutation en cette période d'essoufflement de la bulle immobilière, alors que Monsieur SOLIGNAC vient de rappeler que ce montant était de 3,5 M€ et a été ramené à 2,7 M€.

Concernant les dépenses, la situation apparaît plus grave. En effet, il s'est penché sur les Budgets Primitifs 2006, 2007 et 2008 où les charges à caractère général étaient d'une stabilité remarquable alors que, cette année, celles-ci sont en augmentation de 2,7 %. Certes, ce chiffre n'est pas élevé, mais cette accélération est supérieure à l'accroissement des recettes. C'était pourtant là, à son avis, l'occasion de chercher à optimiser les dépenses afin de pouvoir disposer de marges de manoeuvre en cas de difficulté. Son groupe pense qu'il est indispensable d'arbitrer entre le nécessaire et le moins nécessaire et croit beaucoup à la vertu de l'exemple. A ce titre, comment ne pas s'interroger sur la signification de l'augmentation de 11 % du poste « Fêtes et cérémonies » et de 12,82 % des indemnités des Maire-Adjoints et Conseillers.

Par ailleurs, il a constaté une augmentation de la masse salariale de 1,7 %. Est-ce vraiment réaliste ? Cela ne traduit-il pas une volonté de limiter le potentiel humain du personnel communal ? En effet, Monsieur le Maire a dit « on économise sur des postes, on remplace les postes coûteux par des postes qui le sont moins » ! Pour lui, cette situation reflète une dégradation du potentiel de la commune, ce qui, d'ailleurs, a été confirmé précédemment avec le manque d'encadrement. Monsieur QUÉMARD considère qu'une commune comme Saint-Germain-en-Laye ambitieuse, à juste titre, doit disposer des personnels nécessaires et s'interroge, à cet effet, sur les sous-effectifs constatés dans les filières police et animation. Il anticipe la réponse de Monsieur le Maire évoquant la difficulté à recruter du personnel dans la police, ce qui est aussi vrai mais, dans ce cas, pourquoi laisser les postes ouverts ?

Sur l'investissement, et comme il l'a exprimé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, Monsieur QUÉMARD pense que c'était l'occasion, pour la nouvelle majorité, de présenter son plan sur les six années à venir. Or, rien n'a été présenté, ni en Commission Affaires Financières, ni en Conseil Municipal. Soit ce plan existe et la majorité refuse de le communiquer, ce qui traduit une certaine volonté de non transparence, soit il n'existe pas et c'est encore plus inquiétant. Son groupe n'a qu'une vision partielle et parcellaire des opérations du Bel Air, de la nouvelle crèche, du réaménagement de la place du Château, se demande si la réalisation du nouveau gymnase était la priorité. Il n'entend rien dire sur le projet de parking près de la piscine, l'aménagement des friches S.N.C.F., le développement économique, la mise en place d'une politique de développement durable réaliste, les circulations douces, l'amélioration des transports en commun, etc... Monsieur QUÉMARD note, avec plaisir, comme l'a souligné Monsieur SOLIGNAC, que l'investissement public est un facteur significatif de soutien à l'économie nationale. A ce titre, et il s'inscrit en faux, la commune n'investit que 326 € par habitant par rapport à une moyenne nationale de 554 € pour les communes équivalentes. Son groupe ne sait pas comment les investissements prévus dans le programme, si celui-ci existe, seront financés. Serait-ce par l'impôt ou par la dette ? Enfin, l'accélération du remboursement de la dette fait que celle-ci représentera, en 2011, moins d'une année d'investissement, ce qui n'a aucun sens au niveau d'une collectivité locale.

Enfin, pour toutes ces interrogations et le manque de réponses apportées, Monsieur QUÉMARD indique que son groupe s'abstiendra sur ce projet de budget et met en garde la majorité sur les risques, les incertitudes qu'il comporte et le manque de vision qu'il traduit.

Monsieur le Maire partage l'analyse sur le manque de visibilité des recettes et pense qu'il en est de même pour Monsieur SOLIGNAC et l'ensemble du Conseil Municipal. Une prévision a été faite des droits de mutation et peut tout à fait ne pas se révéler vraie, dans un sens comme dans l'autre d'ailleurs. L'incertitude sur la taxe professionnelle est moindre puisqu'il y a un effet d'hystérésis de deux ans, mais c'est plutôt vers 2010 que les éventuelles surprises, bonnes ou mauvaises, apparaîtront. Il rappelle que les entreprises ne viennent pas avec un claquement de doigt, étant donné le peu de places pour les accueillir, et se bat justement pour cela. Monsieur le Maire évoque les mesures mises en oeuvre et cite l'étude de la C.C.I., mais ajoutera le Bilan Carbone qui, aujourd'hui, apparaît dans les motivations des entreprises qui réinvestissent ou se relocalisent.

En ce qui concerne les dépenses, l'évolution des charges à caractère général est inéluctable. Il s'agit, pour beaucoup, de l'effet de l'indexation des contrats innombrables que la Ville a passés, de l'effet du traitement des ordures ménagères principalement sous l'accroissement des taxes générales sur les activités polluantes décidées par le « Grenelle de l'Environnement ». Monsieur le Maire cite les propos un peu piquants de Monsieur QUÉMARD sur le poste « Fêtes et cérémonies » et les Maire-Adjoints. Concernant le poste « Fêtes et cérémonies », il indique qu'il s'agit essentiellement du développement de l'activité associative et des manifestations organisées par la Ville, de plus en plus sollicitée pour participer à telle ou telle animation et doit dire qu'il n'a pas, par les temps qui courent et à la demande d'ailleurs des élus qui participent à ces secteurs, refusé. C'est un choix et il l'assume. Monsieur le Maire rappelle ensuite que la rémunération des Maire-Adjoints a été votée par le Conseil Municipal et a permis de nommer un peu plus de Conseillers Municipaux Délégués.

Il fait ensuite observer que l'évolution de la masse salariale entre le Compte Administratif anticipé 2008 et le Budget Primitif 2009 est quand même de 4 % et qu'on y retrouve, par conséquent, les autres évolutions auxquelles Monsieur QUÉMARD s'attend. Enfin, s'agissant du personnel communal, Monsieur le Maire indique que les postes nouveaux coûtent plus chers que les anciens et laisse à Monsieur QUÉMARD la paternité de ses propos sur la difficulté à recruter des policiers et la fermeture des postes existants au budget. Il pense que ce n'est pas ce qu'il y a de plus efficace et de plus réactif.

Monsieur le Maire rappelle ensuite, comme il l'a indiqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, qu'il existe un plan pluriannuel d'investissement mais qu'il n'a pas voulu le rendre public. Monsieur QUÉMARD l'a d'ailleurs souligné lui-même, mais n'en tire pas les conclusions logiques. Monsieur le Maire estime qu'il y a beaucoup trop d'aléas, en cette première année, pour présenter un document sur lequel la Ville puisse s'engager. Il existe des documents de travail qu'il a souhaité ne pas communiquer et il n'y pas d'autres opérations que celles portées à la connaissance du Conseil Municipal. Par conséquent, Monsieur QUÉMARD ne doit pas feindre de ne pas les connaître.

La Ville, comme tous les acteurs économiques, a des doutes sur les conditions économiques dans lesquelles elle fonctionnera en 2009. Quel sera le soutien des banques ? Monsieur le Maire n'est pas particulièrement inquiet aujourd'hui de leur attitude et ne sait pas ce qu'il en sera dans six mois puisqu'on apprend que, petit à petit, toutes les banques, même celles considérées comme les plus sûres, la Caisse d'Épargne, le Crédit Mutuel, les Banques Populaires, sont « vérolées » et se sont laissées aller à tel ou tel placement hasardeux. Qui peut dire aujourd'hui quel sera l'effet du plan de relance ? Si, par exemple, et cela Monsieur QUÉMARD n'y a sans doute pas pensé, le délai donné aux architectes des Bâtiments de France pour accorder un permis dans les secteurs sauvegardés était réduit de trois à six mois, cela pourrait faire passer en 2009 une opération prévue en 2010. Qui permet de connaître le niveau des prix en 2009 ? Il évoque les dérapages, depuis plusieurs années, et ceux-ci sont plutôt mieux contrôlés à Saint-Germain-en-Laye qu'ailleurs, à cause de la loi de Maîtrise d'Ouvrage Public (M.O.P.) entre les prix des concours d'architectes, l'avant-projet sommaire, l'avant-projet détaillé, ce qui fait qu'ensuite le premier dossier de consultation des entreprises est rendu infructueux, puis le deuxième, voire le troisième, comme cela s'est passé pour La C.L.E.F.. Qui dit que cela va continuer ? En effet, beaucoup de personnes lui disent aujourd'hui que toutes ses prévisions de prix peuvent être remises en cause en raison de l'effondrement du prix des matières premières. Enfin, Monsieur le Maire signale que c'est lui, avec Monsieur SOLIGNAC, qui a introduit le plan pluriannuel d'investissement en 1999 et qu'ils l'ont, jusqu'à présent, toujours présenté, et espère pouvoir le faire l'année prochaine. Cela étant, rien n'est caché mais les incertitudes sur la façon dont les opérations vont s'enchaîner, sur le détail de la façon dont elles vont être financées et sur leur coût sont suffisantes pour expliquer son attitude.

Enfin, Monsieur le Maire tient à rectifier le propos de Monsieur QUÉMARD et proposera d'appeler Monsieur le Trésorier Principal qui détient un certain nombre de chiffres communiqués par le Ministère des Finances, à savoir que la Ville investit largement au-dessus de la moyenne de la strate.

Monsieur LÉVÊQUE tient à dire que son groupe n'apprécie pas beaucoup les remarques faites aux élus qui s'expriment. La loi électorale, que cela plaise ou non d'ailleurs, a permis l'expression d'élus minoritaires et il assume complètement ce terme d'élus minoritaires. Ceux-ci, par conséquent, ne sont pas là pour se taire. Ils représentent aussi une partie des électeurs de la commune et effectuent aussi leur travail, leur droit de critiques, et Monsieur LÉVÊQUE l'a toujours fait, à titre personnel, en respectant et en s'en tenant à l'analyse qu'on peut, il en conçoit, ne pas partager, mais demande vraiment de rester au niveau des idées et laisser de côté les jugements de valeur.

Il intervient ensuite sur le budget. Monsieur LÉVÊQUE pense que le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu voilà seulement cinq semaines est encore présent dans la mémoire et, comme l'a rappelé Monsieur SOLIGNAC, le budget examiné aujourd'hui ne diffère pas, à deux ou trois ajustements mineurs que celui-ci a tout à fait bien présentés en Commissions, des orientations évoquées en novembre. Il est donc logique, pour son groupe, de retrouver aujourd'hui les principales critiques qu'il avait présentées. Il complètera, toutefois, ces critiques, comme cela a été dit par un Maire-Adjoint dans cette salle, par des propositions alternatives.

Monsieur LÉVÊQUE rappelle les propos de Monsieur le Maire disant qu'en France, comme en Europe et un peu partout dans le monde, la crise financière se transforme en crise économique et sociale. La récession a des conséquences pour les Français. Les Saint-Germainois n'en sont pas ou n'en seront pas, dans les semaines ou les mois à venir, plus à l'abri que les autres. Une Ville comme Saint-Germain-en-Laye a aussi un rôle d'accompagnement ou d'amortisseur de la crise.

Son groupe présente ses remarques à travers cinq points.

1 – Par rapport à la situation évoquée, la solidarité devrait être l'enjeu principal du budget 2009 de la Ville. C'est, en quelque sorte, à travers ce prisme que les décisions de Monsieur le Maire doivent être jugées. Autrement dit, comment protéger les Saint-Germainois les plus fragiles en période de grave de crise économique. Certes, Monsieur LÉVÊQUE en a conscience, la Ville n'est pas le seul acteur dans ce domaine, c'est aussi l'Etat, le Conseil Général, mais Saint-Germain-en-Laye doit renforcer son effort social malgré des marges de manœuvre réduites, avec des décisions gouvernementales concernant la réduction, par exemple, de l'enveloppe de la D.G.F.. A cet effet, le budget 2009 est insuffisant sur trois points. Tout d'abord, son groupe considère que les moyens du C.C.A.S., qui ont été augmentés, devraient être portés à, au moins, + 150 000 €. Dans cette période, c'est l'occasion d'harmoniser les quotients familiaux pour toutes les prestations, ce qui n'est pas encore le cas actuellement, que ce soit pour les bourses scolaires, les secours d'urgence, les primes de Noël, de vacances, consolider, comme Monsieur le Maire l'a dit, les bénéficiaires d'un tarif à un euro pour la cantine scolaire pour les quotients les plus bas ou encore pour la distribution au plus de 65 ans de repas à domicile. Le deuxième point porte sur l'absence, en tout cas jusqu'à ce soir, d'un axe de travail pourtant récurrent consacré au logement à Saint-Germain-en-Laye. Nonobstant le discours introductif de Monsieur le Maire qui ne figurait pas dans les documents communiqués et n'a pas été relayé par les différents Adjointes dans les Commissions, même si des opérations sont en cours et déjà validées par le précédent Conseil Municipal, il lui semble indispensable d'avoir toujours, chaque année, une politique volontariste en matière de logements notamment sociaux, y compris en petites unités en Centre-Ville. Monsieur le Maire a soutenu, voilà quelques années, que cela n'était pas toujours possible à Saint-Germain-en-Laye, mais les dossiers qu'il a présentés, et Monsieur LÉVÊQUE le reconnaît ici, avec des bailleurs sociaux comme Habitat et Humanisme ont montré le contraire et la faisabilité de telles opérations. Enfin, le troisième point concerne le renforcement, avec les partenaires de la Ville, de l'aide à l'emploi avec les spécificités de la population. Le chômage est reparti à la hausse. Certes, Saint-Germain-en-Laye se situe en-dessous des chiffres nationaux, il n'en demeure pas moins que la plupart des élus de la région s'attendent à une remontée en 2009.

2 – Des services municipaux capables de faire face aux attentes des Saint-Germainois. Sur ce thème, son groupe a une vraie différence d'appréciation. Il considère que Monsieur le Maire maintient ou contient les dépenses du budget de fonctionnement essentiellement sur une politique contrainte des effectifs du personnel de la Ville. Alors que la population totale est dorénavant estimée à 41 000 habitants en 2008 par l'I.N.S.E.E., en croissance de plus de 1 250 habitants depuis trois ans, son groupe constate, comme cela a été dit, que Saint-Germain-en-Laye est systématiquement en-dessous du ratio des charges de fonctionnement de 5 à 6 points inférieurs aux normes des charges de fonctionnement de personnel des autres communes de ce type. Il pense que le temps de la productivité ne peut être indéfiniment au rendez-vous depuis des années. Le qualitatif a aussi atteint ses limites. Pour Monsieur LÉVÊQUE, et il cite « recruter un fonctionnaire de niveau A pour remplacer deux fonctionnaires de niveaux B et C », comme cela a été dit en Commissions, a aussi ses limites.

Enfin, le personnel non titulaire ne cesse d'augmenter, 26 % des rémunérations en 2007, 29 % en 2009. Par conséquent, face à une croissance de la population, les efforts de productivité ne sont plus compatibles. Les moyens en personnel doivent donc être ajustés. Pour ce faire, et après un audit spécifique, son groupe ouvrirait une autorisation pour une quinzaine de postes supplémentaires dès 2009 et mènerait certainement cette politique sur deux à trois ans. In fine, cette politique plus volontariste renforcerait les services publics municipaux qui sont, il le rappelle, le patrimoine des Saint-Germainois, y compris des plus fragiles, car ils participent puissamment à la cohésion sociale de la Ville.

3 – Son groupe pense, comme Monsieur QUÉMARD, qu'un effort complémentaire en investissement peut être fait par la Ville et que celle-ci a des capacités de financer un programme d'investissement légèrement supérieur à celui proposé. Ce programme, certes, doit répondre aux besoins d'équipement de la Ville et, comme Monsieur le Maire l'a dit lui-même, préparer l'avenir. Enfin, comme celui-ci l'a dit aussi, il contribue indirectement au maintien d'un investissement public en France largement dominé par les choix et opérations des collectivités locales. Ainsi, en investissement complémentaire, son groupe aurait proposé dès 2009, par exemple, de reconstruire les locaux du Centre socio-éducatif de La Soucoupe, de la doter d'un bâtiment de deux étages et de prévoir une salle au Bel Air pouvant accueillir 150 personnes.

4 – Une capacité d'emprunt supplémentaire au service de l'investissement de la Ville. Comme cela a été dit, la dette de la Ville est actuellement de 60 % inférieure au montant de la dette des villes de l'importance de Saint-Germain-en-Laye. Mais son groupe reste très modeste sur ce point. Sur ce budget 2009, en fonction des propositions énoncées, il porterait le besoin d'emprunt présenté de 3,8 M€ à 4,8 M€. Cette augmentation se traduirait par un encours de la dette, par habitant, de 25 € et continuerait, selon lui, à placer la Ville dans une situation d'endettement excellente et appréciable par ses banquiers.

5 – Face aux différentes dépenses supplémentaires indiquées, une fiscalité ajustée. Son groupe assume, et complètement. Il ne fait pas de la non-augmentation des impôts locaux, un dogme. Dans ce contexte local, il constate et rapporte qu'il a été dit « près de 50 % des communes devraient augmenter ses impôts locaux de près de 3,5 % en moyenne en 2009 ». Monsieur LÉVÊQUE ajoute qu'on peut effectivement s'amuser à prendre Paris comme exécutoire avec une progression de 9 %. Les taux pratiqués à Saint-Germain-en-Laye sont particulièrement bas, les impôts locaux représentent seulement 34 % des produits de fonctionnement contre 45 % dans les villes comparables. Comme Monsieur QUÉMARD, ces chiffres émanent du Ministère de l'Intérieur. Autrement dit, les impôts locaux perçus, par habitant, à Saint-Germain-en-Laye s'établissent dans les dernières statistiques connues en moyenne à 529 € contre 749 € dans la moyenne de la strate. Dans ces conditions, son groupe augmenterait les taux d'imposition de +1,5 %. Cumulés à l'augmentation des bases décidée par le Gouvernement de 2,5 %, l'augmentation des impôts locaux serait de 4 %. Ceci représenterait pour les 54 % de Saint-Germainois locataires, chiffre officiel de l'I.N.S.E.E., un coût supplémentaire, par habitant, de 3,5 € auxquels s'ajoutent les 5,5 € décidés par le Gouvernement dans la Loi de Finances. C'est en cela que son groupe considère, comme il l'a dit lors du Débat d'Orientation Budgétaire, que le curseur pouvait être modulé, et sur l'emprunt, et sur les taux, et qu'il n'était pas manipulé avec folie et insupportable. C'est une autre voie. Monsieur le Maire peut, et Monsieur LÉVÊQUE le conçoit, ne pas la partager, mais son groupe, de cette façon, financerait les autres propositions qu'il a faites dans ce budget.

En conclusion, et il va jusqu'au bout de son raisonnement, son groupe mènerait une autre politique tournée en priorité vers la solidarité et, par conséquent, votera contre le budget proposé.

Monsieur le Maire voudrait, tout d'abord, s'associer au propos liminaire de Monsieur LÉVÊQUE. Il rappelle, et Monsieur LÉVÊQUE sait très bien à quoi il fait allusion, qu'il a été ignoblement attaqué pendant la campagne et ceci se serait terminé en diffamation si Monsieur LAURENT n'était pas intervenu. Par ailleurs, il lui arrive parfois de lire le contenu des blogs et n'y voit que des attaques ad hominem. Par conséquent, il voudrait effectivement qu'il n'y ait pas de propos blessants et pas d'anathème contre le Maire de Saint-Germain-en-Laye.

Monsieur le Maire revient sur le budget. Il trouve normal que celui-ci soit conforme au Débat d'Orientation Budgétaire et pense que Monsieur LÉVÊQUE ne s'en plaint pas. De même, on peut imaginer que le budget ait un rôle d'amortisseur à la crise, à la fois par une politique ambitieuse d'investissement et par des mesures de solidarité. Tout ceci existe dans le projet présenté.

Il revient ensuite dans le détail des mesures proposées par Monsieur LÉVÊQUE. Monsieur le Maire est d'accord pour augmenter les crédits du C.C.A.S., à condition que celui-ci en ait besoin, mais ne pense pas que ce soit le cas. Pour lui, augmenter la dépense pour augmenter n'est pas un objectif. Il signale également que l'harmonisation des quotients familiaux est une question que la majorité municipale ne cesse de se poser. Tout d'abord, il faut tenir compte du barème de la Caisse d'Allocations Familiales qui ne peut pas être appliqué ailleurs, est assez compliqué et restera, de toute façon, à part. Il existe deux autres barèmes, un pour la restauration scolaire et un pour le périscolaire. Monsieur le Maire pense que le repas à un euro a un sens, d'autant plus qu'il concerne 189 enfants, et trouve que Monsieur LÉVÊQUE aurait pu, pour cela, donner un coup de chapeau à la mairie. Aussi, il pose la question suivante : une garderie à un euro, aujourd'hui, a-t-elle un sens ? Pour Monsieur le Maire, et sans faire de démagogie, ceci est vraiment faire peu de cas du travail des agents municipaux. Il n'exclut pas cette idée mais, en tout cas, propose d'aller vers une simplification et demande aux élus des secteurs concernés d'y réfléchir. En ce qui concerne le logement, il est vrai que cela n'a pas été rappelé dans les documents, mais il suppose que Monsieur LÉVÊQUE se rend de temps en temps rue Saint-Léger et au Bel Air et qu'il n'a pas pu lui échapper que la Ville restructure complètement les logements des 3 F. Un montant annuel de 200 000 € est consacré pendant six exercices pour cela. Monsieur le Maire évoque également les logements sociaux que la Ville a réalisés en Centre-Ville et indique qu'elle continuera à en faire, mais pas à n'importe quel prix. Elle a la confiance des Sociétés d'H.L.M., encore faut-il que celles-ci acceptent de racheter les logements sur lesquels la Ville pourrait faire jouer son droit de préemption ? Quant à l'aide à l'emploi, il réitère ses propos disant que la majorité municipale, comme elle l'a fait d'ailleurs voilà une dizaine sans hésitation, est tout à fait ouverte à utiliser les contrats aidés lorsque ceux-ci seront proposés.

Monsieur le Maire trouve le deuxième point évoqué par Monsieur LÉVÊQUE assez idéologique qui est la pétition de principe suivante : puisque la population augmente, alors le nombre de fonctionnaires doit augmenter ! Le fait de tenir des discours aussi marqués d'une idéologie complètement dépassée l'impressionne. On parle de renouveau du groupe socialiste, mais Monsieur le Maire commence à en douter sérieusement. Il n'y a aucune proportionnalité entre le nombre de fonctionnaires et la population. Tout dépend de l'état des services, des besoins...

Quant à proposer un effort complémentaire en investissement et proposer, ce qui est assez surprenant, deux étages à la Soucoupe, Monsieur le Maire pense que ceci n'est pas vraiment la priorité. Il rappelle, tout d'abord, que la superficie de La Soucoupe a été augmentée de 25 ou 30 % et qu'un espace jeunes a été aménagé et fonctionne très bien. Un deuxième étage ne servirait à rien, la priorité aujourd'hui étant de laisser cet établissement tranquille et d'arrêter d'y faire de la politique. Par ailleurs, il est vrai qu'une salle au Bel Air est nécessaire et ceci a d'ailleurs été prévu dans le cadre de la rénovation de la place des Coteaux du Bel Air.

Monsieur le Maire note ensuite une nouveauté, puisque Monsieur LÉVÊQUE assume plus de dettes et plus d'impôts. Là, au moins, les choix sont clairs et les Saint-Germainois, de ce côté, comprendront. Par ailleurs, ramener la fiscalité à l'habitant est une erreur conceptuelle. Au cas où Monsieur LÉVÊQUE ne le saurait pas, il signale que les bébés ne paient pas d'impôt ni de dette et qu'il faut ramener cela au contribuable.

Enfin, il intervient sur l'ajustement de la fiscalité. Un certain nombre de calculs a été fait et a démontré que cela coûtait, non pas 3,5 € mais 23,45 € par contribuable et, sans doute même beaucoup plus parce que ce calcul a été fait sur des valeurs moyennes et cite l'exemple d'une personne retraitée, seule, locataire et sans avantage familial. En effet, Monsieur le Maire explique que Monsieur LÉVÊQUE, dans ses propos, d'une part, ramène ses calculs à l'habitant, donc aux bébés. D'autre part, il a omis, et les Saint-Germainois le découvriront dans sa tribune libre, de parler du fait que, de toute façon, le Parlement a augmenté les bases.

Monsieur le Maire ne souhaite pas insister, mais pense que Monsieur LÉVÊQUE a compris qu'aujourd'hui, le choix est très clair entre une politique avec plus d'impôt et de dette pour des dépenses dont, franchement, et il pense que la majorité municipale le suivra sur ce point, il ne voit absolument pas l'utilité. Il sera toujours possible, si la Ville en a besoin ultérieurement, d'utiliser les quelques marges de manœuvre précédemment évoquées qui sont les siennes. Par conséquent, heureusement que le groupe de Monsieur LÉVÊQUE ne vote pas ce budget car, alors, Monsieur le Maire serait vraiment inquiet.

Monsieur LÉVÊQUE renvoie Monsieur le Maire à sa réflexion. Il l'invite à se rendre sur le site du Ministère de l'Intérieur où il verra apparaître, en ce qui concerne l'ensemble des budgets communaux, la ligne euro par habitant. Quant au reste, ce n'est qu'affaire d'appréciation politique.

Monsieur le Maire rappelle à Monsieur LÉVÊQUE de ne pas oublier de dire merci à Michèle ALLIOT-MARIE, mais ses explications ne changent rien à ce qu'il a dit parce que celui-ci fait payer les impôts par les bébés.

Monsieur PÉRICARD ignore la nature du différend qui a opposé Monsieur le Maire et Monsieur LÉVÊQUE pendant la campagne et aurait donné lieu à procédure, mais se porte bien volontiers candidat pour être le juge de paix s'ils le souhaitent. Peut-être cela ferait-il du bien à chacun d'écouter un peu de sagesse, même du haut de ses 37 ans ?

Monsieur PÉRICARD rappelle que les commentaires faits par son groupe n'ont qu'un seul but. Il sait très bien que les marges de manœuvre futures sont réduites. La Ville de Saint-Germain-en-Laye a mangé son pain blanc et il ne souhaite pas qu'elle mange son pain noir. Chacun sait que son groupe a toujours soutenu la politique de la Ville en matière de pression fiscale et qu'il n'est pas pour l'augmentation des taux et de la fiscalité. Pour autant, il faut rechercher de la fiscalité, notamment par la taxe professionnelle. Il rappelle qu'il a été indiqué une progression de 1 % sur le budget 2009, ce qui est plutôt inquiétant. Monsieur PÉRICARD évoque le petit commerce Saint-Germainois et, de mémoire, pense que celui-ci ne dégage pas beaucoup d'évolutions en matière de taxe professionnelle. Il croit également se souvenir qu'une étude a déjà été faite sur la dynamisation du petit commerce Saint-Germainois, lors de l'ouverture du parking de la place du Marché Neuf.

Monsieur PÉRICARD souhaite apporter deux commentaires. L'un porte sur l'investissement non nécessaire concernant La Soucoupe. Alors que c'est la première fois qu'il en a la possibilité, il évoque la réalisation du nouveau gymnase de la rue des Lavandières pour 800 000 €. Ainsi que Monsieur le Maire l'a dit, il est vrai que la plupart des autres investissements sont connus et que la quasi totalité a d'ailleurs été voté par le Conseil Municipal, à l'exception de ce gymnase. Par conséquent, lorsque son groupe parle de plan pluriannuel, c'est pour avoir le séquençage des investissements et non pas pour savoir quels investissements ont été votés. Par contre, vu le contexte et la déclaration liminaire de Monsieur le Maire, Monsieur PÉRICARD ne pense pas ce nouveau gymnase soit vraiment la priorité 2009.

Il préférerait que la Ville investisse sur un projet qui le tient à cœur et est celui de l'aménagement des friches ferroviaires de la Grande Ceinture. Il sait que ce dossier est compliqué, mais aussi qu'il peut y avoir, là, un creuset d'implantation d'entreprises nouvelles et donc générateur de taxe professionnelle. Il rappelle également les propos de Monsieur le Maire sur le S.I.A.A.P. disant que ce grand chantier pouvait bénéficier à l'économie de Saint-Germain-en-Laye et pense que cela est possible peut-être indirectement, mais aimerait savoir comment.

Monsieur le Maire signale qu'une augmentation de 1 % de la taxe professionnelle n'est pas une baisse. C'est une augmentation faible, mais c'est une augmentation. Par ailleurs, il rappelle que le projet du nouveau gymnase a été annoncé au cours de sa campagne électorale et qu'il faut bien en parler un jour pour la première fois.

Monsieur le Maire signale que les personnes qui pratiquent le sport sont de plus en plus nombreuses et que toutes les demandes ne sont pas satisfaites, ceci en raison du manque de créneau. Il estime que le contexte économique ne doit pas en être la cause et que là aussi, il convient d'anticiper les besoins futurs.

Il évoque ensuite les friches ferroviaires et pense que ce dossier doit être abordé avec beaucoup de modestie, lorsque l'on en connaît pas les tenants et les aboutissants. Ce dossier concerne trois propriétaires fonciers, à savoir la mairie, la S.N.C.F. et Réseau Ferré de France (R.F.F.). Il faut savoir que les rapports entre ces deux derniers sont compliqués et que ces deux partenaires ont un seul objectif, valoriser leur patrimoine, ce qui s'oppose directement à celui de la mairie qui est de réaliser du logement, et notamment du logement social et des activités. Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas cédé et que la Ville maintiendra 50 % d'activités, parce qu'elle n'a pas d'autre choix vu le peu de foncier disponible. Il a également été obligé de demander l'arbitrage de la délégation interministérielle pour le développement de l'offre de logement et a obtenu, de Madame la Préfète, un crédit de 50 000 € pour étudier un projet et faire qu'il y ait là un véritable quartier nouveau et une véritable nouvelle entrée de ville. Les enjeux sont donc beaucoup plus importants que ce qu'indique Monsieur PÉRICARD et ce dossier, qui met aujourd'hui en jeu des instances intergouvernementales, ne peut pas être traité à la légère.

Enfin, Monsieur le Maire signale qu'il travaille pour le faire avancer, mais qu'il ne débouchera pas du jour au lendemain. En ce qui concerne le S.I.A.A.P., la Ville doit faire en sorte qu'il y ait des retombées sur son territoire, puisque l'investissement va être fait sur la partie Saint-Germanoise de la plaine agricole, au Nord de la forêt. Il est heureux d'informer le Conseil Municipal que, contrairement aux propos de Monsieur PÉRICARD, la taxe professionnelle existe à travers les taxes de chantier puisqu'une entreprise qui reste un peu moins d'un an, est assujettie à une taxe professionnelle déclarative. Ceci signifie que la Ville doit être très vigilante et veiller que l'entreprise n'aille pas se déclarer à Maisons-Laffitte ou à Achères, comme cela s'est passé antérieurement. Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que la Ville de Saint-Germain-en-Laye serait une des plus riches de France, si le S.I.A.A.P. payait une taxe professionnelle. Or, il se trouve qu'il a pu se procurer un exemplaire des comptes de ce Syndicat lorsque celui-ci l'a invité à participer à des réunions et a découvert que le S.I.A.A.P. paie une taxe professionnelle là où il fait gérer son usine en Délégation de Service Public, ce qu'il ne fait pas à Saint-Germain-en-Laye, ce que Monsieur le Maire regrette. Par contre, il a découvert que le S.I.A.A.P. était éligible à la taxe foncière et a donc engagé une démarche auprès des Services Fiscaux qui, certes, sera longue et tumultueuse parce que ce Syndicat ne déborde pas d'enthousiasme pour faire les déclarations. Il n'exclut donc pas que la Ville puisse avoir un levier sur cette taxe foncière, c'est-à-dire sur ses rentrées fiscales, à défaut pour le S.I.A.A.P. de payer une taxe professionnelle.

Monsieur le Maire met aux voix le projet du Budget Primitif « Ville » pour l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD votant contre, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, s'abstenant, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

Monsieur SOLIGNAC indique qu'il est assez confiant en terme de recettes, puisque celles-ci figurent déjà sur le journal. Il souhaite montrer au Conseil Municipal la première page de « Centre Presse » paru voilà environ quinze jours et le rassurer.

Monsieur SOLIGNAC propose ensuite au Conseil Municipal d'adopter, par chapitre, le projet du Budget Primitif de l'Assainissement pour l'exercice 2009, sur lequel il a déjà apporté quelques commentaires, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 103 225 €, soit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Recettes.....	618 435 €
- Dépenses.....	618 435 €

SECTION D'EXPLOITATION

- Recettes.....	484 790 €
- Dépenses.....	484 790 €

Ce projet de budget tient compte du taux de la redevance d'assainissement pour l'année 2009 voté lors de la même séance.

Les Commissions Affaires Financières, Travaux – Urbanisme – Environnement et Education – Culture – Sports ont émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Affaires Sociales a émis un avis favorable à la majorité.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

Monsieur LÉVÊQUE reconnaît qu'il est difficile de se faire une opinion sur la politique d'investissement assainissement entre le S.I.A., le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine (S.I.A.B.S.) et, aujourd'hui, une partie spécifique « Ville ». Son groupe serait favorable à un regroupement total intercommunal du dossier assainissement, car il considère que l'intercommunalité est le bon échelon. Concernant le seul dossier « Ville », il votera favorablement.

Monsieur le Maire précise qu'il a demandé au Président du S.I.A.B.S une réunion qui aille dans le sens de cette réunification. Il rappelle que ceci n'est pas possible avec le S.I.A.A.P., puisque la Ville n'est pas membre. Enfin, ainsi qu'il l'a déjà dit, Monsieur le Maire est disposé au transfert de la collecte des eaux usées au S.I.A. qui a déjà le transit, ce qui fait que la Ville ne garderait pratiquement rien.

Monsieur SOLIGNAC propose ensuite au Conseil Municipal d'adopter, par chapitre, le projet de Budget Primitif du Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D.) pour l'exercice 2009, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 329 593 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Recettes.....	1 755 €
- Dépenses.....	1 755 €

SECTION D'EXPLOITATION

- Recettes.....	327 838 €
- Dépenses.....	327 838 €

L'ensemble de la dépense sera couvert par le versement, par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, d'une subvention annuelle de 307 078 € et par l'excédent 2007 d'un montant de 36 260 € affecté selon les modalités suivantes :

- 11 000 € en mesures de financement de la section d'exploitation,
- 15 000 € en réserves de trésorerie
- 10 260 € en résultat excédentaire reporté.

Le budget comprend également, en dépenses et en recettes, la somme de 10 500 € correspondant à la prise en charge pour une place d'une personne handicapée.

Le budget du Service de Soins Infirmiers à Domicile devra être accepté par Madame la Préfète des Yvelines qui fixe, par arrêté, le montant du forfait journalier.

Dans le cas contraire, il sera demandé au Conseil Municipal, d'examiner un budget primitif rectifié.

Les Commissions Affaires Financières, Travaux – Urbanisme – Environnement, Affaires Sociales et Education – Culture – Sports ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 08 J 11 - PROPOSITION DE RÉPARTITION DES CRÉDITS DE SUBVENTIONS - EXERCICE 2009

Monsieur SOLIGNAC propose au Conseil Municipal de décider l'attribution des subventions selon la répartition qui figure dans l'état annexé au rapport distribué.

Les associations sont subventionnées dès lors qu'elles concourent à l'intérêt général des Saint-Germainois, qu'elles soient axées sur le sport, le jumelage, l'éducation ou la prévention par exemple. Il faut y ajouter les subventions versées au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) et à l'Office Municipal du Tourisme (O.M.T.).

Pour 2009, le montant des subventions s'élève à 2 507 470 € contre 2 455 526 € pour l'exercice 2008, soit + 2,11 %.

Les Commissions Affaires Financières et Education – Culture – Sports ont émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Affaires Sociales a émis un avis favorable à la majorité.

Comme son groupe l'a indiqué plus globalement lors du vote du budget, Monsieur LÉVÊQUE indique qu'il proposerait aussi d'autres axes pour les crédits de subventions. En effet, il privilégierait des accords avec des associations en plan pluriannuel, même s'il y en a déjà un certain nombre dans la liste proposée, un axe un peu plus fort sur les actions en faveur des personnes en difficulté et une action plus déterminée sur les actions et associations culturelles.

Monsieur PÉRICARD pense qu'il est important, lorsque l'on aborde la question sensible des subventions allouées aux associations locales, d'éviter un certain nombre d'écueils et notamment de vouloir se lancer dans un exercice comparatif à tous crins qui, inévitablement, aboutit à dresser les associations les unes contre les autres, ce qui n'est pas l'objectif recherché. Il a entendu des critiques fondées ou pas fondées, comme l'absence de transparence, le manque d'efficacité, des subventions allouées de manière historique et récurrente à certaines associations, si bien que celles-ci, et il en a fait le test auprès d'elles, ne se souviennent même plus du montant alloué.

Par conséquent, et sans entrer dans ce débat, Monsieur PÉRICARD se pose quelques questions. Il évoque les critères d'attribution du montant de la subvention et trouve que le critère portant sur le nombre d'adhérents est un peu réducteur. Il prend l'exemple de l'Association Boute-Selle qui réalise notamment des modèles réduits et voit sa subvention ramenée de 800 € à 600 €, alors même qu'elle vient d'animer la salle des Arts de Maison des Associations, durant deux jours, pendant le Téléthon. Monsieur PÉRICARD pense qu'on peut parfois être petit, mais dynamique. Il note également que la subvention octroyée à la F.C.P.E. est ramenée de 285 € à 225 € et espère que ceci n'est pas une mesure de rétorsion à l'encontre de Madame LEGRAND qui en est la Présidente. Son groupe peut toujours également considérer que les 9 000 € alloués à l'Association Football Club Saint-Germain-en-Laye sont en augmentation, mais tellement insuffisants au regard des presque 300 enfants quasiment tous Saint-Germainois et dont ce Club a la charge. Il souligne l'insuffisance de la subvention allouée à l'Association C'est Notre Histoire, soit 15 000 € alors que le chiffre de 50 000 € avait été évoqué en Commission, et a des doutes, aujourd'hui, quant à l'équilibre financier du projet. Monsieur PÉRICARD rappelle qu'il a été dit que cette opération serait peut-être reportée pour des raisons techniques et espère, en tout cas, qu'il n'y a aucune relation entre le montant alloué et ce report. Il évoque ensuite l'Association La Soucoupe et a une crainte puisque la subvention octroyée baisse de 5 000 €, alors qu'il a mis en garde Monsieur le Maire et Monsieur SOLIGNAC à plusieurs reprises. En effet, il rappelle qu'il s'agit d'une Association dont le Commissaire aux Comptes a émis cinq réserves sur les derniers comptes approuvés et pense que obtenir ou, en tout cas, limiter le montant de la subvention va contraindre La Soucoupe dans ses moyens d'actions au niveau de ses animations sur le quartier. Pour lui, les trois points essentiels qu'il manque à cette Association sont le contrôle financier, la rigueur et la transparence.

Monsieur PÉRICARD intervient ensuite sur la méthode. Il évoque la Ville de Paris qui a mis en place un comité d'évaluation annuel des activités et des montants des subventions allouées pour chaque association et pense que la Ville de Saint-Germain-en-Laye pourrait suivre cet exemple qui fonctionne bien. Ainsi, les trois groupes de cette Assemblée seraient représentés au sein de ce Comité, feraient le point, en fin de saison, sur l'ensemble des activités menées et émettraient un avis.

Monsieur le Maire ne sait pas qui dresse les associations les unes contre les autres et est surpris d'entendre ce propos qu'il ne relèvera pas. La Ville n'a qu'une seule règle, les besoins des associations. Quant au travail d'évaluation, il est fait par lui-même et Monsieur SOLIGNAC. Il consiste à savoir ce que fait l'association pour Saint-Germain-en-Laye, si son activité est importante et intéressante, car il est vrai qu'une association qui se réunit pour son propre loisir n'est pas aussi intéressante qu'une association qui agit vers les autres. Ce travail d'évaluation porte également sur l'état de la trésorerie, car il ne sert à rien d'octroyer une subvention à une association qui, bien qu'active et utile, a beaucoup d'argent. Tels sont les vrais critères qu'il eût fallu évoquer. S'agissant de la méthode, il existe un Comité d'évaluation qui n'a jamais été en cogestion et ne le sera pas. Enfin, alors que Monsieur QUÉMARD est soucieux de modestie, il note que Monsieur PÉRICARD a parlé « des plus mais pas des moins » en ce qui concerne un certain nombre d'associations et qu'il est toujours intéressant d'appâter les gens en ce sens. En effet, Monsieur le Maire pense que l'Association Football Club Saint-Germain-en-Laye est, de très loin, l'Association que la Ville soutient le plus depuis quelques années. La progression de sa subvention est très régulière et ne s'arrêtera pas là. La Ville, à la demande de l'Association, prend en charge les frais d'arbitrage et, pour le reste, continue à l'accompagner dans son développement. Elle sera toujours à ses côtés lorsque cela sera vraiment justifié car elle pense que ceci est important, tant sur le plan sportif que social. En ce qui concerne La Soucoupe, Monsieur le Maire signale que cette Association est en plein redressement et qu'il a réduit la subvention à titre indicatif, pour lui faire comprendre que le montant n'allait pas continuer indéfiniment à augmenter. Cela étant, il indique que cette Association est encore dans la difficulté mais espère qu'elle pourra fonctionner, à terme, de façon efficace avec moins d'aide de la collectivité. Enfin, Monsieur le Maire demande à Monsieur BATTISTELLI de répondre à la question portant sur l'Association C'est Notre Histoire.

Monsieur BATTISTELLI explique que le spectacle tel qu'envisagé dans son intégralité est reporté à l'année suivante et qu'un spectacle de moindre ampleur sera donné l'année prochaine. Le montant de la subvention a donc été ajusté au besoin réel de l'année 2009.

Monsieur SOLIGNAC précise que de très nombreux critères interviennent lors de la détermination de la subvention aux associations. Il se permet d'insister sur l'état des finances de l'association que celle-ci, souvent, cache et peut assurer qu'il se sert de tous ses moyens d'influence pour essayer de retrouver les chiffres. Ceci peut expliquer aussi certaines variations, cette année encore, en terme de subventions. Enfin, Monsieur SOLIGNAC indique que la subvention aux associations de parents d'élèves est octroyée en fonction du résultat aux élections.

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD votant contre, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 08 J 12 - REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT 2009

Monsieur SOLIGNAC rappelle que la redevance municipale d'assainissement 2008 avait été fixée à 0,1040 €/m³ lors de la séance du Conseil Municipal du 20 décembre 2007.

Dans le cadre du projet de budget de l'Assainissement pour 2009, il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter le taux de la redevance municipale d'assainissement d'environ 2 %, soit 0,1061 €/m³ d'eau.

Les Commissions Affaires Financières et Travaux – Urbanisme – Environnement ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait observer que la redevance, même majorée, rapportera moins qu'en 2006 parce que, et c'est heureux, les concitoyens consomment de moins en moins d'eau. La redevance doit progresser pour permettre la réalisation du même volume de travaux, pour un volume d'assiette de m³ plus faible.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

Monsieur le Maire remercie vivement Monsieur SOLIGNAC.

Monsieur le Maire indique qu'il a été saisi de deux questions diverses. Il donne la parole à Monsieur PÉRICARD.

« Depuis le début du mois de novembre, plus d'une cinquantaine de caravanes de gens du voyage se sont installées sur un terrain appartenant à la S.N.C.F. sur la friche ferroviaire de la gare de la Grande Ceinture. Vous avez, depuis cette date, été régulièrement informé et interpellé par les habitants du quartier Henri Dunant, pour que cette situation, qui n'est pas nouvelle, cesse le plus rapidement possible.

Fait assez exceptionnel, des mobiles-homes « non identifiés » ont été déposés sur ce terrain et des grillages donnant sur la voie ferrée ont été découpés. Cette occupation illégale a également engendré de nombreuses nuisances pour les habitants du quartier, et surtout beaucoup d'incompréhensions. Les occupants de ce terrain ont été convoqués devant le Tribunal de Grande Instance le 16 décembre dernier et la justice a ordonné une mesure d'expulsion qui ne pourra certainement être exercée que début janvier.

Vous avez fait preuve d'un mutisme assez surprenant dans la gestion de cette situation, n'hésitant pas à en renvoyer la responsabilité à la préfecture des Yvelines, voire à la S.N.C.F..

Monsieur le Maire, dans l'attente de l'aménagement de l'aire d'accueil dédiée aux gens du voyage, et à supposer que cette mesure soit suffisante : que comptez-vous faire pour que cette situation préjudiciable aux habitants du quartier de la Grande Ceinture ne se reproduise plus à l'avenir ? »

Monsieur le Maire prend la parole.

« Votre question est mal posée.

Depuis l'installation des gens du voyage sur un terrain appartenant à la S.N.C.F. derrière la gare de Grande Ceinture, la Ville, en liaison avec l'Association des locataires des résidences Henri Dunant, a multiplié les initiatives pour que la S.N.C.F. et l'Etat trouvent une solution rapide à ce problème ; l'ordonnance d'expulsion vient d'ailleurs d'être rendue et sera notifiée, en principe, demain. Le Commissaire de Police m'a fait part de l'accord donné par le Sous-Préfet à ma demande pour que l'expulsion intervienne le plus rapidement possible.

En ce qui concerne la réalisation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage, seul domaine dans lequel, contrairement à ce que vous voudriez faire croire, la responsabilité municipale est engagée, j'ai le plaisir d'annoncer au Conseil qu'après notre vote unanime le 13 novembre dernier le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (S.I.V.O.M.) de Saint-Germain-en-Laye vient de donner son accord à la création d'une section nouvelle chargée de la réalisation et de la gestion de cette aire pour le compte des quatre communes concernées. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BRUNEAU-LATOUCHE.

« Il semblerait que 17 logements sociaux de notre commune aient été retirés du contingent « S.R.U. » en 2008, autrement dit, que ces logements ne rentrent plus en compte dans le calcul du seuil de 20 % de logements sociaux que notre ville est censée respecter. 56 logements avaient déjà été retirés de ce contingent en 2002.

Cette situation, si elle exacte, est assez extraordinaire et aurait du être portée à la connaissance de notre Conseil.

Monsieur le Maire, pourriez-vous, oui ou non, nous confirmer cette information et, le cas échéant, nous indiquer quelles en sont les raisons ? »

Madame BRUNEAU-LATOUCHE se permet de faire deux remarques supplémentaires. Tout d'abord, elle prie ses collègues de bien vouloir excuser son groupe de poser des questions en fin de séance tardive, mais pense que chacun comprendra qu'en qualité de groupe d'opposition, cela est trop tentant. Par ailleurs, au nom de son groupe, Madame BRUNEAU-LATOUCHE souhaite à l'ensemble du Conseil Municipal un très joyeux Noël et de très bonnes fêtes de fin d'année.

Monsieur le Maire indique que Madame BRUNEAU-LATOUCHE anticipe un peu ses propos. Il rappelle également que celle-ci a le droit de poser toutes les questions, dans les limites prévues naturellement par le Règlement Intérieur. Il répond à la question posée.

« Les informations qui vous sont parvenues sont largement erronées.

Si 17 propriétaires privés n'ont pas voulu renouveler le conventionnement de leurs logements au terme de leur engagement de 9 ans, aucun logement H.L.M. n'a été retiré du contingent de la Ville au titre de la loi S.R.U. depuis qu'elle est entrée en application.

Les 56 logements de type P.L.I. (Prêt Locatif Intermédiaire) qui y avaient été introduits par erreur, alors qu'ils ne rentraient pas dans le cadre de la loi S.R.U., ont été retirés l'année suivante par la Préfecture. »

Monsieur le Maire pense que les débats au cours de cette séance ont été intéressants, même si certains moments ont été un peu plus tendus que d'autres. Ainsi se termine cette année du Conseil Municipal particulièrement riche. Un effort exceptionnel a été fait puisque quatre Conseils Municipaux ont été tenus depuis la rentrée de septembre au lieu de trois traditionnellement, alors même que Monsieur LHERITEAU, Directeur Général des Services, quittait la mairie.

C'est la raison pour laquelle il voudrait rendre un hommage appuyé à Monsieur CHAUDEMANCHE, ici présent, ainsi qu'à Monsieur LANSIART, actuellement en congés, pour l'aide extrêmement précieuse apportée, permettant de tenir, dans des délais brefs, quatre Conseils Municipaux de bonne qualité.

Il lui reste à souhaiter à l'ensemble du Conseil Municipal d'excellentes fêtes de Noël et, par avance, une bonne année aux personnes qu'il ne reverrait pas d'ici la fin de l'année. Enfin, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il aura le plaisir de le retrouver pour le dîner du 22 janvier 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55.

Le Secrétaire de Séance



Fabrice RAVEL